

COMMISSION DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE, DE LA
MIGRATION ET DES MATIERES
ADMINISTRATIVES

COMMISSIE VOOR
BINNENLANDSE ZAKEN,
VEILIGHEID, MIGRATIE EN
BESTUURSZAKEN

du

van

MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

WOENSDAG 4 DECEMBER 2019

Après-midi

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.26 uur en voorgezeten door de heer Ortwin Depoortere.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 26 et présidée par M. Ortwin Depoortere.

01 Question de Katrin Jadin à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le bâtiment de police à Eupen" (55000615C)

01 Vraag van Katrin Jadin aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het politiegebouw in Eupen" (55000615C)

01.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, j'avais adressé la même question à votre collègue en charge de la Régie des Bâtiments. Cependant, en votre qualité de ministre de tutelle, il me semblait essentiel de vous entendre à ce sujet.

Pas plus tard qu'hier, une alerte au gaz a été déclenchée dans le bâtiment de la police fédérale d'Eupen. Cela ne fait qu'amplifier l'urgence de ce dossier. Il faut en effet pouvoir avancer, même sans cadre budgétaire, ne fût-ce que sur un plan administratif.

Une nouvelle fois, la sécurité des policiers travaillant au sein du bâtiment de police à Eupen a été mise en péril. En effet, une fuite de gaz a été découverte et a nécessité la coupure de l'alimentation pendant plusieurs semaines. Outre le délabrement bien connu de l'actuel bâtiment de police, un nouvel incident de grande ampleur y a donc menacé le bien-être au travail.

Heureusement, les échos qui me sont parvenus n'ont pas seulement été négatifs. Il semblerait, en effet, que les responsables de la police fédérale et locale aient trouvé un accord de principe concernant le site du futur bâtiment de police censé réunir les deux services. Face aux nombreux problèmes observés sur le site actuel, il est absolument nécessaire d'aboutir à un accord.

La zone de police Vesdre et la section de la police fédérale implantée à Eupen se sont entendus pour travailler ensemble et trouver, avec l'appui des cinq communes du Nord de la Communauté germanophone, des moyens de financement.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il convient que vous souteniez ces efforts en reconnaissant qu'il est nécessaire d'agir sans délai. Nous savons à quel point les services de police font preuve de bonne volonté et d'une grande conscience professionnelle, sans quoi le bâtiment en question aurait déjà dû être fermé depuis longtemps.

Monsieur le ministre, j'aurais aimé vous entendre à propos de ce projet de fusion. Qu'allez-vous entreprendre pour garantir la sécurité du bâtiment et, évidemment, des agents qui y travaillent quotidiennement au service de notre sécurité – parfois même, au péril de leur vie?

01.02 Pieter De Crem: Monsieur le président, Frau Jadin, wie Sie wissen, war ich schon oft in Eupen. Ich habe dort auch die Ortsstelle der Police Fédérale besucht und ihnen meine Würdigung klargemacht.

La situation de l'infrastructure occupée par la police fédérale et la police locale à Eupen m'est effectivement bien connue. J'étais aussi au courant des événements récents liés à la problématique d'un échappement de gaz. Les démarches en vue d'opérer le relogement sont entamées dans le cadre d'une collaboration tripartite police fédérale, Régie des Bâtiments et police locale. J'ai d'ailleurs annoncé cela lorsque j'ai eu l'occasion de visiter les infrastructures.

Les besoins respectifs des futurs occupants, définis dans une optique de mutualisation, ont été arrêtés et validés en décembre 2017. Ils ont dans la foulée été transmis à la Régie des Bâtiments afin que la meilleure orientation immobilière puisse être donnée au projet. Au moment où nous parlons, la Régie des Bâtiments consolide le volet immobilier du projet. La stratégie à privilégier pour le développement du projet fait donc actuellement l'objet de discussions et d'échanges de vues, dans la perspective d'aboutir.

Ce projet n'est donc en aucun cas perdu de vue. Je rappellerai prochainement à la Régie des Bâtiments, aussi en contact direct avec mon collègue Koen Geens, que ce dossier constitue une des priorités de la police fédérale dans le cadre de son plan master infrastructure. Sachez que vous aurez tout mon soutien!

01.03 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je voulais surtout entendre cela de votre part, à savoir que ce dossier est prioritaire et qu'il devra être traité en tant que tel aussi par rapport au besoin de financement. J'espère que cela permettra, et je sais que vous et votre collègue Koen Geens y mettrez du vôtre, de faire aboutir ce dossier dans les meilleurs délais. Je serai évidemment de la partie pour suivre et soutenir cela.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van Barbara Pas aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De taalpremies voor ambtenaren van het Brussels Gewest" (55001231C)

02 Question de Barbara Pas à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les primes linguistiques pour les fonctionnaires de la Région bruxelloise" (55001231C)

02.01 Barbara Pas (VB): Mijnheer de minister, in het kader van de zesde staatshervorming werd vanaf 2013 vanuit de federale begroting een bedrag van maximaal 25 miljoen euro uitbetaald aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ter financiering van de taalpremies die dat Gewest en de lokale besturen aan hun ambtenaren uitbetalen.

Uw voorganger heeft de uitbetaling daarvan voor 2015, 2016 en 2017 geblokkeerd omdat zijn diensten tot de vaststelling waren gekomen dat daarbij op grootschalige wijze fraude werd gepleegd. Men liet immers de federale overheid taalpremies financieren voor ambtenaren die daar, bij een gebrek aan een taalattest of het juiste taalattest, helemaal geen recht op hadden. Er was zelfs ook sprake van spookambtenaren. Hoewel de Brusselse instellingen ter zake niet over de brug wilden komen, hebt u begin dit jaar toch beslist om de uitbetaling van die premies te hervatten.

Ik heb daarover de volgende vragen, mijnheer de minister.

Werden inmiddels door de Brusselse regering correcte gegevens verstrekt over de ambtenaren die volgens het attest van Selor recht hebben op een taalpremie? Werden in dat geval die gegevens door uw diensten gecontroleerd om te verzekeren dat uitsluitend ambtenaren die over het vereiste brevet beschikken en nog in dienst zijn die premie genieten?

Welke vaststellingen werden gedaan bij de controles? Kunt u daarvan een overzicht geven per jaar? Hoeveel ambtenaren kwamen volgens de Brusselse instanties in aanmerking voor een taalpremie? Hoeveel zijn dat er volgens uw diensten? Kunt u ook de dienovereenkomstige bedragen vermelden waarover het in die gevallen gaat?

Wordt er retroactief nagegaan of de federale gelden, voor die werden geblokkeerd, al dan niet op frauduleuze gronden werden verstrekt? Als ze in het verleden op basis van niet-correcte gegevens werden uitgekeerd, worden die gelden dan teruggevorderd of verrekend met de nog uit te betalen premies?

Zullen uw diensten, gelet op de slechte ervaringen met de Brusselse diensten in het verleden, een permanent en sluitend controlesysteem voor de jaarlijkse uitbetaling van die gelden opzetten?

Heeft de Brusselse regering een traject voorgelegd voor diegenen die nog geen taalbrevet hebben? Hoe zal zij dat probleem oplossen?

02.02 Minister **Pieter De Crem**: Mevrouw Pas, de wet van 2001 tot oprichting van een Fonds ter financiering van de internationale rol en de hoofdstedelijke functie van Brussel gericht op de oprichting van een begrotingsfonds Taalpremies en met betrekking tot de wijziging van de organieke wet van 27 december 1990 houdende de oprichting van begrotingsfondsen bepaalt het volgende: de te indexeren bedragen van 25 miljoen euro dienen sinds 2012 te worden verdeeld over diverse Brusselse instellingen met het oog op de financiering van de taalpremies die de ambtenaren van deze instellingen hebben genoten.

Op 2 mei 2019 wordt een koninklijk besluit ondertekend door de Koning waarbij de toelage voor de financiering van de in 2015 betaalde taalpremies toegekend aan de Brusselse instellingen die beantwoorden aan de voorwaarden gesteld door de wet van 2001, wordt geregeld.

Het bedrag dat voor 2015 is gestort, komt overeen met het onbetwistbaar verschuldigde bedrag, hetzij 19.549.315,67 euro. Dezelfde operatie werd uitgevoerd betreffende de jaren 2016 en 2017 door middel van het KB van 14 oktober 2019. Voor de twee jaren samen vertegenwoordigt dat een bedrag van 43.268.212,54 euro. Voor het vaststellen van het onbetwistbaar verschuldigde bedrag werden enkel de aangiften in aanmerking genomen die werden bevestigd door Selor en de tewerkstellingen die werden nagekeken bij de Kruispuntbank van Ondernemingen van de Sociale Zekerheid.

Betreffende de gegevens die nog niet aanvaard werden en dus niet in betaling werden gesteld, wordt de controle voortgezet in samenwerking met de betrokken Brusselse instellingen. Die aanvragen vertegenwoordigen ongeveer 3.000 medewerkers op 12.000 jaarlijkse aangiften.

Wat betreft de subsidies die in het verleden betaald werden met betrekking tot de jaren 2011 tot 2014 werd een controle uitgevoerd die weliswaar minder grondig was dan die van de aangifte van 2015. Indien voor 2015 betaald geweest zou zijn op basis van foutieve gegevens, dan zou dat enkel kunnen hebben geleid tot een wijziging van de verdeelsleutel van het wettelijk bepaalde bedrag dat over de Brusselse instellingen dient te worden verdeeld. De federale overheid had in dat geval de bedragen dus dienen te herverdelen op basis van een andere verdeelsleutel en zou op basis van de wet van 10 augustus 2001 geen middelen hebben kunnen recupereren.

Dat is wat ik u kan antwoorden, gebaseerd op de gegevens waarover ik beschik.

02.03 **Barbara Pas** (VB): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. De vraag of de gegevens kloppen, de vraag naar de kwaliteit van bezorgde gegevens, is de essentie. Ik ga ervan uit dat uw diensten daarvoor een soort van controlesysteem opzetten. In maart vorig jaar stelde ik daarover al vragen en ik kreeg te horen dat de controles op de kwaliteit nog steeds worden nagegaan. Gelet op het verleden, denk ik dat het erg noodzakelijk is om die controles voort te zetten. Er moet een controlesysteem opgezet worden zodat die premies alleen uitbetaald kunnen worden indien het juiste en het vereiste taalattest ertegenover gesteld kan worden.

02.04 Minister **Pieter De Crem**: Ja, absoluut.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Mevrouw Soors verzoekt ons om haar vraag later deze namiddag te behandelen, aangezien zij nu in de commissie voor Justitie een mondelinge vraag stelt.

03 **Samengevoegde vragen van**

- **Robby De Caluwé** aan **Pieter De Crem** (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het nood- en circulatieplan voor na de brexit" (55001258C)
- **Kathleen Depoorter** aan **Pieter De Crem** (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De parkeerplaatsen die door de douane als 'brexitparking' zijn gecatalogeerd" (55001687C)

03 **Questions jointes de**

- **Robby De Caluwé** à **Pieter De Crem** (Sécurité et Intérieur) sur "Un plan d'urgence et de circulation après le Brexit" (55001258C)
- **Kathleen Depoorter** à **Pieter De Crem** (Sécurité et Intérieur) sur "Les emplacements catalogués

comme "parking Brexit" par les douanes" (55001687C)

03.01 Robby De Caluwé (Open Vld): Mijnheer de minister, dank u om hier aanwezig te zijn om op onze vragen te antwoorden.

Wij lezen dat Binnenlandse Zaken een verregaand noodplan klaar heeft, voor het geval de brexit tot verkeerschaos zou leiden. Volgens verschillende personen, waaronder uzelf, zorgt de brexit mogelijk voor extra verkeersdruk in de havens van Zeebrugge en Noord-Frankrijk en zou verkeersgeleiding nodig zijn. In een nood- en circulatieplan, dat op 20 september 2019 op de ministerraad werd besproken, zouden alle mogelijke scenario's en bijbehorende maatregelen zijn opgesteld. Om te vermijden dat het verkeer op de Belgische snelwegen vastloopt of dat er verkeerschaos ontstaat, wordt er gedacht aan blokrijden, het beperken van het aantal rijstroken, filterblokkades en het afleiden van vrachtwagens naar grote parkings.

De dienst Noodplanning van de gouverneur van West-Vlaanderen heeft gewerkt volgens de principes van de bijzondere nood- en interventieplannen om naast een risicoanalyse vooral stil te staan bij een aantal pragmatische oplossingen. De haven van Zeebrugge heeft een buffercapaciteit van 600 vrachtwagens in het havengebied zelf geïnstalleerd. Een van de grote bekommernissen zijn inderdaad de stilstaande vrachtwagens langs de baan. Die zijn immers goudmijnen voor mensensmokkelaars. Er werd daarom gezocht naar parkeerruimtes in de ruime omgeving. Het vliegveld van Ursel in Oost-Vlaanderen lijkt mogelijk een ideale locatie om vrachtwagens op te vangen.

Ten eerste, kunt u een overzicht geven van de mogelijke scenario's en bijbehorende maatregelen uit het nood- en circulatieplan, dat op 20 september 2019 op de ministerraad werd besproken?

Ten tweede, welke maatregelen werden genomen om stilstaande vrachtwagens langs de baan te vermijden? Naar welke parkings worden ze afgeleid?

Ten derde, kunt u meedelen of er voor het vliegveld van Ursel is gekozen? Met welke argumenten wordt die keuze verantwoord?

03.02 Kathleen Depoorter (N-VA): Mijnheer de minister, collega's, ook ik heb een vraag voor u over de eventuele brexitparking in Wachtebeke. Wij zitten hier vandaag mooi samen op de banken, maar ook in het echte leven zijn wij burens, met Wachtebeke en Evergem. We zijn afkomstig uit het Meetjesland en delen toch de bezorgdheid over de manier waarop we de eventuele verkeersproblematiek bij een harde brexit zouden kunnen aanpakken. Collega De Caluwé heeft het onderwerp al ingeleid, ik stel onmiddellijk mijn vragen.

Werd er alleen gekozen voor de parking van Wachtebeke voor het hele Meetjesland? Werden andere sites vernoemd of onderzocht? Onze collega verwees naar de site in Ursel. Stond die ooit op de lijst en werd die daar dan af gehaald?

Men wil een verkeersinfarct rond Zeebrugge vermijden, maar is er wel rekening mee gehouden dat er een verkeersinfarct zou worden gecreëerd op de vrij smalle toegangswegen naar de parking van het domein Puyenbroeck, domein dat niet rechtstreeks verbonden is met de autosnelwegen? De lokale bevolking is daar ten eerste over bezorgd.

Worden maatregelen uitgewerkt die het fietsverkeer voor onze bevolking veilig kunnen houden?

Wat ik aan u vraag, had ik inderdaad net zo goed aan mijn buur kunnen vragen.

Hebt u in uw beslissing met de lokale besturen rekening gehouden? Zijn zij bij de beslissing betrokken? Voorziet u ook in extra ondersteuning voor de politie in die regio, mocht er inderdaad een brexitparking komen?

03.03 Minister Pieter De Crem: Ter voorbereiding van een eventuele brexit, die nu van 31 oktober 2019 is uitgesteld tot 2020 organiseerde het Nationaal Crisiscentrum op mijn voorstel en instigatie verschillende coördinatievergaderingen. Wij hadden en hebben de bedoeling om met alle relevante en betrokken partners, die wij rond de tafel brachten, een antwoord te geven op de negatieve gevolgen die bij een brexit of harde brexit te verwachten zouden zijn.

Het Nationaal Crisiscentrum heeft een nationaal mobiliteitsplan voor de autosnelwegen uitgewerkt. Het plan heeft in de pers gestaan en houdt een aantal bijzondere maatregelen in, om het vrachtverkeer met bestemming Groot-Brittannië om te leiden in geval van sluiting of verzadiging van grensovergangen met Frankrijk, zoals in Adinkerke, Rekkem, Lamain en Hensies.

Daarnaast wordt er ten oosten van de E19 in zuidoostelijke richting een algemene omleiding in de diepte gepland, indien de opgesomde vier grensovergangen – Hensies ook met de Franse grens – worden afgesloten of verzadigd zijn. Er zijn ook maatregelen voorbereid aan de belangrijke grensovergangen, komende vanuit Nederland, de A12, de E19, de E34 en de E314 kunnen worden genomen, om de aanvoer van het vrachtvervoer naar België te controleren. Om een en ander visueel voor te stellen, merk ik op dat het met de noordelijke en oostelijke grens van België te maken heeft.

In de voorbereiding van een harde brexit werden alle mogelijke parkings voor vrachtwagens, zij het in de eerste plaats in West-Vlaanderen, Oost-Vlaanderen en Henegouwen, geïdentificeerd en op hun maximumcapaciteit en op de eventuele voor- en nadelen onderzocht.

Indien de brexit zich voltrekt op de vooropgestelde datum die de Britse eerste minister en de Britse regering hebben vooropgesteld, dus in de loop van 2020, en afhankelijk van de situatie en de noden van dat moment, kan worden bekeken welke parkings het meest geschikt voor de opvang van de vrachtwagens zijn.

Het valt mij altijd op dat men de personenwagens niet in ogenschouw neemt. De coördinatievergaderingen hebben tot de opmaak van verschillende plannen geleid, volgens een multidisciplinaire, interdepartementale en interregionale aanpak. De plannen zijn de volgende: de noodplannen van de gouverneurs van de provincies West-Vlaanderen, Oost-Vlaanderen en Henegouwen, het plan "brexitverkeersscenario" van het Vlaams Verkeerscentrum, het mobiliteitsplan autosnelwegen van de federale politie, het communicatieplan dat uitgeschreven werd door het Nationaal Crisiscentrum, het circulatieplan van de haven van Zeebrugge, dat uitgeschreven werd door de politiezone Brugge, het circulatieplan van de havenautoriteiten van Zeebrugge en het plan van aanpak voor de haven van Zeebrugge en het treinstation Brussel-Zuid, dat uitgeschreven werd door de douanediensten.

Zoals u beiden weet, is de brexit uitgesteld. Ik verwees er al naar. De kans bestaat dus nog steeds dat er een brexit met een akkoord zal plaatsvinden en dat het voorbereidende werk, dat nu is gepresteerd, niet uitgevoerd zal moeten worden. Indien er opnieuw sprake zou zijn van een harde brexit zal het Nationaal Crisiscentrum nieuwe vergaderingen organiseren en alle relevante documenten updaten, in samenwerking met de bevoegde partners. Ook de nodige juridische analyses zullen desgevallend worden uitgevoerd, om te bekijken in welke vorm de beslissing genomen moet worden om de geschikte parkings ter beschikking te stellen.

Wat de extra ondersteuning van of voor de lokale besturen betreft, heeft er al een overleg plaatsgevonden tussen de verschillende diensten, met als doel zo goed als mogelijk voorbereid te zijn op een eventuele harde brexit. Een overweging aangaande de politiecapaciteit zal worden gemaakt, zodra er zich concrete problemen zouden voordoen, volgens specifieke scenario's. Verschillende solidariteitsmechanismen binnen de geïntegreerde politie laten immers toe, in geval van een gerechtvaardigde nood, te voorzien in een adequate ondersteuning van de partners.

Om concreet op uw vraag in te gaan, verwijst ik naar een toevalligheid en een incident vorige week, namelijk een staking aan de grens van West-Vlaanderen met Frankrijk, in het Département du Nord. Daarbij werd aangetoond dat wij goed voorbereid waren. Alle noodscenario's werden in werking gezet.

Het is niet de bedoeling om heel specifieke infrastructuur in Oost-Vlaanderen toegankelijk te maken, noch in Puyenbroeck, noch in Ursel.

Is er een mogelijkheid dat er specifieke maatregelen moeten worden genomen? Zeker, daarom zal ik na vandaag ook een onderhoud hebben met de burgemeesters van Lochristi en Laarne om de specifieke problematiek van de snelwegparkings langs de voormalige E3 aan te pakken, in het bijzonder die van Kalken-Laarne.

03.04 Robby De Caluwé (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik wil nogmaals benadrukken dat wij uiteraard niet tegen solidariteit zijn. De brexit zal ons allemaal treffen. Wij hebben er dus uiteraard geen probleem mee dat de lasten billijk verdeeld worden.

Het is ook goed dat er plannen werden uitgewerkt om ingeval van een harde brexit snel te kunnen reageren, om problemen het hoofd te bieden die eventueel zouden kunnen rijzen. Ik heb begrepen dat die plannen ook reeds zijn uitgetest en dat dit goed is verlopen. Ik wil u daarvoor uitdrukkelijk bedanken, alsook alle diensten die daaraan hebben meegewerkt.

Net als u hoop ik, en ik ga er ook vanuit, dat het noodplan niet zal moeten uitgerold worden en dat er geen harde brexit komt. Alleen lijkt het zo dat in dit debat niet veel te merken is van billijkheid. Ik weet niet of u weet waar Wachtebeke ligt, maar men moet daarvoor heel veel dorpen passeren, waar de vrachtwagens reeds kunnen stoppen en waardoor ze de moeite niet gaan doen om tot daar te rijden. Ik vind het dus vreemd. Er ligt heel veel ruimte tussen West-Vlaanderen en Wachtebeke en er zijn heel weinig locaties ertussen geselecteerd.

Ik wil ook nog refereren aan de brief die op 6 november is verstuurd naar uw diensten. Ik begrijp dat het overleg met de voorzitter van de politiezone, de burgemeester van Lochristi, daarop een reactie is. Ik dank u ook dat u dat overleg wilt laten plaatsvinden.

03.05 Kathleen Depoorter (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, voorbereiding is uiteraard het begin van alle succes. Het is goed dat er nagedacht is over die harde brexit, dat er nagedacht is over maatregelen die genomen moeten worden als deze er zou komen. Maar in een goede voorbereiding heeft een goed overleg met de mensen uit de regio echt wel zijn plaats.

Ik vind het positief dat u zich engageert om te overleggen met de burgemeesters uit de regio. Dat was misschien ook beter gebeurd in de vorige voorbereiding, dan was er minder ongerustheid geweest bij de inwoners in die verschillende gemeenten. Ik herhaal het nog eens, wij komen er niet als wij een verkeersinfarct oplossen met de organisatie van een ander verkeersinfarct. Wij moeten ervoor zorgen dat onze mensen zich veilig kunnen verplaatsen in onze regio.

U sprak over de vrachtwagens en de personenwagens. Uiteraard moet er zowel voor de vrachtwagens als voor de personenwagens een oplossing gezocht worden. Specifiek die vrachtwagens naar het domein Puyenbroeck leiden, brengt problemen op het vlak van veiligheid met zich mee. Ik wil benadrukken dat de veiligheid van de burgers nog steeds primeert.

03.06 Minister Pieter De Crem: Collega's, u weet dat ik bijzondere aandacht heb voor het gebeuren met betrekking tot transmigratie en de brexit. Overslag, Koewacht, Mendonk, Sint-Kruis-Winkel en Wachtebeke ken ik bijna evengoed als u.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de Caroline Taquin à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le suivi de l'incendie Lubrizol à Rouen par les autorités fédérales" (55001271C)

04 Vraag van Caroline Taquin aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De opvolging van de brand in de Lubrizolfabriek te Rouen door de federale overheid" (55001271C)

04.01 Caroline Taquin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai pu vous interroger sur les potentiels impacts dans notre pays de l'incendie du 26 septembre survenu dans une entreprise de Rouen, classée Seveso.

Vous m'aviez répondu avoir reçu les informations utiles en la matière. Vous ajoutiez que le constat effectué par les services ad hoc était positif et qu'il avait été évalué que les services d'alerte et d'informations spécifiques et d'urgence n'avaient pas dû être activés.

Cependant, alors que des informations régionales faisaient état d'une absence de contamination de l'air ambiant et des cultures situées dans notre pays, nous avons pu prendre connaissance du fait que les services régionaux de Wallonie avaient décidé d'effectuer des analyses nouvelles de notre sol en certains endroits.

Dès lors, et comme vous me l'aviez conseillé, je me permets de vous questionner à nouveau. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les informations que les services de protection civile ont reçu des entités fédérées

à ce sujet?

Mi-novembre, le ministre-président wallon indiquait, d'une part, que l'institut scientifique wallon pour la surveillance de l'environnement comptait rendre publics les résultats de ses analyses de l'air, du sol, des végétaux et de l'eau, et, d'autre part, que les autorités régionales n'avaient pas été sollicitées par les autorités françaises dans le cadre de leur enquête sanitaire.

Les services de sécurité civile ont-ils reçu des demandes des entités fédérées et françaises suite aux derniers résultats wallons ou dans le cadre de l'enquête française? Votre département a-t-il reçu des informations quant à ces nouvelles initiatives wallonnes ou venant d'autres entités fédérées de notre pays, voire de votre collègue en charge de la Santé publique?

04.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, madame Taquin, vous relatez dans votre question la réalisation d'analyses liées à l'incendie du Rouen du 26 septembre. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à de multiples questions sur cet incident, dans cette même commission.

Une fois de plus, les services de l'Intérieur n'ont été informés de tels prélèvements par aucun des services de l'Environnement des trois Régions. Je me permets de rappeler que ces services peuvent exercer ces contrôles en matière de pollution des sols en toute autonomie. Cette matière relève de leur compétence exclusive. Je ne m'opposerai donc à aucune initiative de leur part.

Telle est ma réponse. Je sais qu'elle est brève mais c'est la seule que je puisse apporter.

04.03 Caroline Taquin (MR): C'est très clair et je vous en remercie. Je vous questionnais à nouveau parce que vous m'aviez suggéré de le faire et que je trouvais cela très intéressant. Je ne manquerai pas d'écrire à l'entité fédérée qui a suivi le dossier.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de Kattrin Jadin à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les procès-verbaux reçus par les services de secours" (55001284C)

05 Vraag van Kattrin Jadin aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De processen-verbaal voor de hulpdiensten" (55001284C)

05.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, je vous prie de noter que je souhaite transformer mes questions n° 55001411C et n° 55001412C en questions écrites.

Monsieur le ministre, au regard du Code de la route, les services de secours, en ce compris les véhicules de pompiers et les ambulances, sont considérés comme des véhicules prioritaires. Le Code les définit comme étant munis d'un ou plusieurs feux bleus clignotants et d'un avertisseur sonore spécial. En cas de mission urgente, les gyrophares et la sirène seront utilisés et en cas de mission non urgente, seul les gyrophares peuvent être utilisés.

Il appartient aux conducteurs de véhicules prioritaires d'évaluer le caractère urgent de leur mission. Ces derniers seront exemptés du respect de certaines dispositions du Code de la route en cas de mission urgente – mais à condition de ne pas mettre en danger les autres usagers –, par exemple le respect des limitations de vitesse.

Toutefois, il me revient que certains véhicules prioritaires reçoivent des procès-verbaux pour infraction au Code de la route – en ce compris pour excès de vitesse – alors qu'ils sont en mission urgente.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me confirmer cet état de fait? Quelle est votre position à cet égard et quelles en sont, selon vous, les explications? Pouvez-vous me communiquer un état chiffré de la situation? Combien de procès-verbaux reçus par les véhicules prioritaires, alors qu'ils étaient en mission urgente, ont fait l'objet d'une procédure de recours fructueuse après avoir été considérés comme injustifiés? Pouvez-vous ventiler ces statistiques en fonction des différents types de véhicules prioritaires (pompiers, ambulances, etc.)? Pouvez-vous également ventiler géographiquement ces statistiques?

05.02 Pieter De Crem, ministre: Chère collègue, l'utilisation de feux bleus clignotants et de l'avertisseur

sonore spécial est réglée notamment par les articles 37.2 et 37.3 du Code de la route.

Le Code de la route prévoit donc différentes dispenses pour les véhicules prioritaires, dont certaines ne sont applicables que lors de l'exécution d'une mission urgente, par exemple le dépassement de la vitesse ou le franchissement d'un feu rouge, alors que d'autres dérogations ne sont pas liées à cette condition, par exemple l'accès aux rues scolaires.

Des procès-verbaux sont effectivement rédigés à charge des conducteurs de véhicules prioritaires, même dans le cas où ceux-ci exécutent une mission urgente.

J'en connais pas mal d'exemples. C'est inévitable parce que ces appareils ne peuvent naturellement pas vérifier si le véhicule qui a été flashé est un véhicule prioritaire et s'il effectuait une mission urgente.

En ce qui concerne vos questions 2, 3 et 4, ni la police fédérale ni la police locale ne disposent de données chiffrées.

Les procédures de recours qui s'offrent aux services de secours sont décrites dans une circulaire COL16/2006 du Collège des procureurs généraux près les cours d'appels concernant la politique de constatation et de poursuite par les conducteurs à bord de véhicules prioritaires et en mission. Je vous la ferai parvenir. Cette circulaire a pour but d'uniformiser les politiques de constatation et de poursuite des infractions routières commises par des conducteurs à bord de véhicules prioritaires et en mission. Elle concerne l'usage de tous les véhicules prioritaires tels que les ambulances, les véhicules des corps de pompiers ou les véhicules de police banalisés ou non.

La politique de poursuite relève de la compétence de mon collègue, le ministre de la Justice. Je ne me cache pas derrière cette réponse mais c'est un fait. Il revient donc au ministre de la Justice de légiférer en la matière, mais cela pose un certain nombre de problèmes, certainement en ce qui concerne des condamnations et des retraits de permis de conduire.

05.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, vous avez, tout comme moi, mis le doigt sur cette problématique.

J'avais, en effet, évoqué les véhicules ambulanciers et les véhicules de pompiers mais les véhicules de police n'échappent pas non plus à cette situation. Il faudrait essayer de trouver une solution. Je vais interpellier votre collègue de la Justice sur cette question en fonction des réponses que vous m'avez fournies cet après-midi.

Je pense qu'une certaine forme *d'agreement* des codes à respecter serait opportune. Vous connaissez le travail administratif que cela engendre et vous savez à quel point nos administrations croulent déjà sous le traitement des amendes, etc. Si on pouvait réfléchir à un système qui permettrait d'éviter ces situations cocasses, ce serait une bonne chose. Je verrai avec votre collègue de la Justice comment travailler sur ce dossier.

05.04 Yngvild Ingels (N-VA): Ik wil even aanvullen dat mijn fractie een wetsvoorstel nr. 0589 heeft ingediend in de commissie voor Mobiliteit om daaraan tegemoet te komen.

05.05 Kattrin Jadin (MR): U mag dat doorsturen. Dan zal ik dat bekijken.

05.06 Minister Pieter De Crem: Ik ken de volledige strekking van het voorstel niet, maar ik ben ervan overtuigd dat het in dezelfde richting zal gaan als wat wij beogen. Ik zal aan mijn fractie in de Kamer vragen om dit te steunen.

De **voorzitter:** Ik voel een alternatieve meerderheid opkomen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Ludivine Dedonder à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le budget des zones de police" (55001281C)

06 Vraag van Ludivine Dedonder aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De

begroting van de politiezones" (55001281C)

06.01 Ludivine Dedonder (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, comme chaque année à la même période, les chefs de corps, les comptables spéciaux mais également les conseillers de police élaborent le budget des zones de police. Il est d'ailleurs imposé aux zones de police de présenter un budget pour le 30 novembre.

Cependant, la circulaire ministérielle traitant des directives pour l'établissement du budget de police à l'usage des zones de police n'est jamais disponible à temps. En effet, l'année passée, la circulaire a été publiée le 21 novembre au *Moniteur belge* pour être disponible sur le site internet le 4 décembre. Il en est de même cette année. Il est donc impossible pour les zones de police de profiter de cette circulaire.

Monsieur le ministre, comment expliquez-vous ces retards? Que comptez-vous entreprendre pour qu'il en soit autrement l'année prochaine?

06.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, madame Dedonder, le gouvernement fédéral a adopté des textes réglementaires encadrant l'octroi et le versement des dotations du 22 novembre 2019. J'attire ici votre attention que c'est plus tôt que les années précédentes.

La circulaire ministérielle PLP 59 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2020 à l'usage des zones de police a été publiée le 14 novembre sur le site internet de référence www.besafe.be.

J'attire également votre attention sur le fait que le site Polinfo.be sur lequel figurent des informations n'est pas géré par l'administration. Mes services sont donc tout à fait conscients de la nécessité de disposer rapidement des données, raison pour laquelle différentes initiatives ont été prises pour que les informations utiles soient communiquées dans les plus brefs délais. Mais je vais voir de quelle manière on pourrait encore améliorer la communication des informations. Et je vous invite à transformer votre question orale en question écrite afin que je puisse vous répondre au plus vite de manière plus concrète.

06.03 Ludivine Dedonder (PS): Monsieur le ministre, un problème se pose.

Le chef de corps du Tournaisis m'a dit avoir reçu les informations, il y a quelques jours.

Le budget est établi préalablement, raison pour laquelle on peut se demander à quoi cela sert. Il doit certainement être possible de communiquer les informations avant l'établissement du budget.

J'accepte de redéposer ma question par écrit afin d'obtenir une réponse écrite précise, si cela permet d'arranger les choses pour l'année prochaine.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Questions jointes de

- Eric Thiébaud à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "La constitution d'une équipe d'intervention au sein de la Police des chemins de fer" (55001313C)

- Cécile Thibaut à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'absence de cadre légal pour l'unité de protection "terrorisme" à la Police des chemins de fer" (55001352C)

- Julie Chanson à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les compétences de la Police des chemins de fer" (55001513C)

07 Samengevoegde vragen van

- Eric Thiébaud aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De oprichting van een interventieteam bij de Spoorwegpolitie" (55001313C)

- Cécile Thibaut aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het ontbrekende wettelijke kader voor de beschermingseenheid 'terrorisme' bij de Spoorwegpolitie" (55001352C)

- Julie Chanson aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De bevoegdheden van de Spoorwegpolitie" (55001513C)

07.01 Albert Vicaire (Ecolo-Groen): Monsieur le président, Mme Chanson étant malade aujourd'hui, elle a demandé que ses questions orales soient transformées en questions écrites.

Le **président**: Toutes les questions de Mme Chanson sont donc transformées et je donne la parole à M. Thiébaud.

07.02 **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le ministre, on connaît depuis longtemps les difficultés en termes d'effectif et de moyens de la police des chemins de fer, notamment du fait de la réforme menée par le ministre Jambon dans ce domaine. Au point qu'un nombre important d'acteurs de terrain ont pu s'interroger sur la simple survie de cet instrument de la politique policière.

J'ai donc été très surpris d'apprendre que s'est développée au sein de cette direction une véritable "unité spéciale", composée d'agents cagoulés, équipés de boucliers et de matériel d'intervention et qui, par-dessus le marché, se livrerait à des opérations de type "perquisitions", ce qui, à ma connaissance, n'entre de toute façon pas dans les compétences de la police des chemins de fer. Qui plus est, il semblerait que cette unité a été formée sans aucune base légale et que, par voie de conséquence, non seulement aucune des actions qu'elle pose ne pourrait être retenue comme légitime mais encore les hommes qui y ont été affectés – on se demande d'ailleurs par qui – n'ont reçu aucune formation adéquate. Sans parler des questions qui se posent quant à la provenance de l'arsenal de cette unité.

Quelle est la base légale ou réglementaire qui permet la création de cette unité? S'il n'en existe pas, comment expliquez-vous son existence? De combien d'agents cette unité est-elle composée? D'où proviennent-ils? De quelle chaîne hiérarchique dépendent-ils? Comment ces hommes ont-ils été équipés? Sur quels crédits? Sous l'autorité de quel responsable hiérarchique? Pour quel montant? De quelle formation ces hommes ont-ils bénéficié? On suppose qu'il ne s'agit pas des formations spécifiques à une unité d'intervention. Dans le cas contraire, comment et pourquoi y ont-ils eu accès s'il n'existe aucune base légale pour l'existence de cette unité, comme le clament les organisations de travailleurs? Avez-vous, ou votre prédécesseur, eu connaissance de l'existence de cette unité? Il semblerait qu'elle existe depuis deux ans ou plus, se peut-il que ce fut dans l'ignorance totale des responsables de notre police intégrée?

07.03 **Cécile Thibaut** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, voici deux ans qu'existe cette équipe mobile de protection au sein de la police des chemins de fer. Celle-ci aurait été créée pour faire face notamment à la menace terroriste dans les gares et trains de notre pays. Force est de constater que cette équipe peine à trouver sa place et pire, semble prendre une place hors d'un cadre légal entretenant une confusion avec les unités spéciales de la police fédérale. Ainsi, il me revient que les membres de cette équipe sont cagoulés, munis de boucliers balistiques, de gilets tactiques et d'un armement particulier. Sur des images obtenues par une équipe de RTL, on peut voir que ce groupe réalise une perquisition, un type d'opération qui ne correspond pas du tout à leurs compétences.

Le fonctionnement de cette équipe est dénoncé en interne par les syndicats depuis de nombreux mois et les personnes qui utilisent ce genre de matériel n'ont reçu aucune formation. Le flou règne autour de la procédure d'achat de ce même équipement.

Monsieur le ministre, quel est le cadre légal qui entoure les missions de cette unité spéciale? Quelles sont les compétences requises pour remplir ces missions? Quel type de matériel utilise cette équipe et par quelle procédure officielle ce matériel a-t-il été acheté? Le déficit structurel de personnel au sein de la police des chemins de fer permet-il encore d'assurer les missions de base?

07.04 **Pieter De Crem**, ministre: Chers collègues, je vais répondre de manière commune aux questions posées par M. Thiébaud et Mme Thibaut à propos des policiers attachés à la Direction de la police des chemins de fer sous le vocable de *Mobile Protection Team (MPT) Direction*.

La police des chemins de fer, les MPT-SPC et les MPT constituent une nouvelle méthode de travail. Il ne s'agit donc pas d'unités séparées et encore moins d'unités d'appui spécialisées. Leur existence correspond à un besoin de patrouilles policières de niveau normal qui exécutent leurs tâches de base de manière plus mobile et avec un équipement adapté pour mieux répondre au risque de menace terroriste sans entrave aux missions propres aux unités de type GP181 et d'assistance spéciale au sein de la police locale ainsi que d'unités spéciales de la police fédérale.

Le concept a fait l'objet d'un projet piloté par la Direction sécurité publique (DAS) et validé par le comité de direction de la police fédérale en 2016. Plusieurs directions se sont montrées intéressées, dont celle de la police des chemins de fer. La mise en place effective des équipes MPT a cependant pris plus de temps que prévu à la police des chemins de fer comme dans les autres unités, notamment à cause des délais d'achat

de matériel. Pour la mise en place des MPT, cette direction a choisi de déplacer huit personnes de la police des chemins de fer (SPC) de Bruxelles vers la direction centrale. Ce changement se veut transitoire car le principe des missions MPT est de les étendre progressivement à tout le personnel opérationnel et formé. Cet aspect a été évoqué lors de toutes les rencontres entre les représentants des directions concernées et d'autres directives claires ont été formulées.

Enfin, précisons que l'audit sur le fonctionnement de l'équipe MPT de la SPC a bien débuté. L'inspection générale en a informé le directeur général en date du 19 novembre. Toutes les mesures nécessaires seront par conséquent prises sans délai afin d'apporter les corrections aux éventuelles anomalies constatées.

07.05 **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le ministre, je reste quelque peu perplexe en entendant vos explications, notamment sur la possibilité d'avoir des unités qui font des perquisitions, et sur la base légale de celles-ci. Vous parlez de risque terroriste. Mais je ne pense pas que la police des chemins de fer doive s'équiper comme des unités d'intervention pour veiller à la sécurité des navetteurs. J'ai du mal à suivre vos explications.

Vous ne m'avez pas non plus expliqué comment ils avaient eu le matériel et par quelle voie ils se l'étaient procuré. Je vous avoue que je reste quelque peu sur ma faim quant à votre réponse.

07.06 **Pieter De Crem**, ministre: Monsieur Thiébaud, je suis prêt à vous fournir d'autres informations par voie écrite. Je laisse de côté la position des navetteurs, mais je me concentrerai, dans ma réponse écrite, sur l'aspect sécurité pour tous les réseaux de la SNCB sur tout le territoire belge.

07.07 **Cécile Thibaut** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci de votre réponse.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle unité spéciale, mais d'une nouvelle méthode de travail. Au regard de ce que vous nous dites, celle-ci est complètement redondante avec ce que fait la police. Vous nous dites qu'il s'agit d'un projet pilote qui sera évalué et qu'un audit est en cours. Je demande un moratoire sur les équipements et sur les pratiques. Il faut absolument voir où nous en sommes.

Je n'ai pas entendu parler de ce projet pilote. J'ai entendu dire que la coordination au sein de la police des chemins de fer pouvait se faire au niveau de l'OCAM. Honnêtement, j'ai l'impression qu'il y a confusion des genres et je demande que la police du rail se concentre sur ses missions de base qui sont déjà tellement importantes aujourd'hui.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55001336C van mevrouw Chanson is omgezet in een schriftelijke vraag. De samengevoegde vragen nr. 55001345C van mevrouw Chanson en nr. 55001528C van mevrouw Jadin zijn ook in schriftelijke vragen omgezet.

08 **Question de Albert Vicaire à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "La vente de bois de chauffage radioactif" (55001351C)**

08 **Vraag van Albert Vicaire aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De verkoop van brandhout dat radioactief materiaal bevat" (55001351C)**

08.01 **Albert Vicaire** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je viens vers vous, car la ministre de l'Environnement me renvoie à votre compétence. À l'heure où d'aucuns pensent que le nucléaire est une solution, cette piqûre de rappel nous fait prendre conscience du danger du nucléaire, même longtemps après un accident aussi grave que celui de Tchernobyl.

Des journalistes ont découvert que du bois vendu en grandes surfaces était radioactif. Celui-ci provient probablement des forêts entourant la centrale de Tchernobyl.

Monsieur le ministre, je ne tiens pas à faire un long développement, mais je voulais anticiper votre réponse car la ministre de l'Environnement nous a répondu que, de toute façon, on était très en deçà des limites de radioactivité acceptables.

J'ai donc interrogé les journalistes en la matière. Nous vogueons entre 300 et 500 Bq/kg, ce qui est supérieur

à la législation européenne. Et, dans les cendres, on n'imagine pas la concentration car, comme vous le savez, les cendres sont forcément moins lourdes que le bois vendu.

Monsieur le ministre, quels sont les risques pour nos concitoyens ainsi que pour l'environnement? Quelles mesures avez-vous prises ainsi que votre administration pour contrôler ce risque? Avez-vous prévenu vos collègues européens, sachant que les nuages radioactifs traversent les frontières? Enfin, que comptez-vous faire pour qu'un tel incident ne se reproduise plus?

08.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, monsieur Vicaire, la question du bois de chauffage contenant des matières radioactives a récemment fait l'objet d'une certaine attention médiatique. Le 25 octobre 2019, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire a fait le point sur la situation et a rappelé que des contrôles sont effectués afin de s'assurer qu'une éventuelle présence de césium 137 dans du bois de chauffage ne soit pas dangereuse pour la santé et l'environnement.

Le bois dont il a été question dans la presse a été analysé et le niveau se situe en effet en dessous de la limite réglementaire européenne de césium 137 fixée à 1 000 Bq/kg. Cette limite correspond à un seuil d'alerte à partir duquel un suivi de l'AFCN est mis en place mais ne correspond pas à un niveau à partir duquel cela devient dangereux pour la santé.

Dans le cadre de sa mission de protection de la population et de l'environnement, l'AFCN examinera la situation au cas par cas afin d'évaluer l'existence d'un risque. Des contrôles sur le bois de chauffage sont menés dans les pays exportateurs, aux frontières européennes et sur notre territoire, afin de vérifier que le bois vendu chez nous ne dépasse pas cette limite.

08.03 Albert Vicaire (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je voudrais quand même rappeler que, nonobstant l'existence de seuils de tolérance, il n'est pas prouvé qu'en deçà, des maladies n'apparaissent pas. C'est pourquoi il convient de rester extrêmement prudent lorsqu'on manipule des produits chimiques et nucléaires.

Personnellement, je suis très surpris de la possibilité pour la Biélorussie d'exporter son bois vers l'Europe. Nous devrions donc pouvoir nous protéger comme nous le faisons, par exemple, quand des risques de peste porcine sont connus.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de Samuel Cogolati à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "La censure au public du rapport relatif à l'examen de la cuve de Doel 3" (55001356C)

09 Vraag van Samuel Cogolati aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het censureren van het inspectieverslag over het reactorvat van Doel 3" (55001356C)

09.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, la cuve de Doel 3 fait partie des cuves touchées par un nombre important de microfissures. Ces défauts font l'objet d'un suivi régulier. Le dernier rapport de 2019 est, à ce titre, censé être entièrement disponible au public.

Néanmoins, ce rapport est censuré au public à partir de la page 53, soit sur un tiers du rapport. L'AFCN se retranche derrière la non-divulgence de l'identité des personnes impliquées dans le rapport. Toutefois, cette censure semble disproportionnée dans la mesure où on aurait pu simplement cacher l'identité de ces personnes et publier le reste.

Par ailleurs, le dossier "Microfissures" n'apparaît plus sur le site internet de l'AFCN. La problématique existe à Doel 3 mais aussi à Tihange 2.

Monsieur le ministre, pourquoi le rapport de 2019 sur l'examen de la cuve de Doel 3 n'est-il pas entièrement disponible? Que contient ce rapport? À tout le moins les députés pourraient-ils avoir accès à l'entièreté de ce rapport sans devoir passer par la Commission de recours? Est-il exact que l'AFCN a retiré de son site le dossier "Microfissures"? Si oui, pourquoi?

09.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, monsieur Cogolati, l'AFCN a effectivement reçu une demande de la part d'un citoyen néerlandais de lui transmettre le rapport complet de l'inspection de suivi

réalisée sur la cuve du réacteur de Doel 3 en juillet 2019. Le rapport partiel de cette inspection avait déjà été publié sur le site de l'AFCN.

Pour rappel, les conclusions de cette inspection de suivi ont démontré qu'aucune évolution n'a été observée dans la taille des microbulles d'hydrogène déjà détectées dans la cuve du réacteur de Doel 3 et qu'aucune nouvelle microbulle n'était apparue.

L'AFCN a accepté de transmettre le document demandé et l'a également publié sur son site internet, mais certaines parties ont été effacées du rapport. Et ce, conformément à l'article 27, paragraphe 1.1 de la loi du 5 août 2006 concernant les références aux personnes afin de garantir le respect de la vie privée. Puis, conformément à l'article 27, paragraphe 1.7 concernant le caractère confidentiel des informations commerciales et industrielles, lorsque ces informations sont protégées, afin de préserver un intérêt économique légitime.

Les parties en question concernent des données de référence hautement techniques, à caractère commercial, notamment sur les capteurs utilisés, et d'autres aspects. Ces données ne sont pas pertinentes pour pouvoir interpréter les résultats de l'inspection.

Toutes les informations nécessaires à la compréhension des résultats d'inspection sont disponibles dans la partie publique du rapport. En aucun cas, le dossier relatif aux indications de défaut dans les cuves des réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 n'a été retiré du site internet de l'AFCN. Vous pouvez toujours l'y trouver.

L'AFCN – comme elle l'a toujours fait – a suivi ce dossier très attentivement, conformément aux instructions.

09.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

La question que je vais vous poser est toute naturelle: le Parlement peut-il accéder à l'entièreté de ce document?

Le **président**: Nous allons passer à votre question suivante, qui concerne Doel 4.

09.04 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le président, si le ministre pouvait simplement répondre à la question de savoir si, en tant que parlementaire, je peux avoir accès à ce document qui est primordial, car il s'agit de la sécurité de Doel 3.

09.05 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, comme cela n'entre pas dans l'organisation des questions orales, je n'ai aucun problème à fournir des informations les plus amples qui soient sur tout ce qui concerne la sécurité nucléaire dans notre pays. Ceci étant dit, je ne sais pas dans quelle mesure vos questions relèvent d'un certain secret ou d'une certaine réticence vis-à-vis de publications. Je me renseignerai.

Un conseil: envoyez-moi une lettre pour indiquer les questions spécifiques auxquelles vous souhaitez une réponse et je serai entièrement à votre disposition.

09.06 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Je vous remercie, monsieur le ministre. C'est vrai qu'il s'agissait d'avoir accès au document. Vous vous rendez bien compte que des parallèles peuvent être dressés entre la situation à Doel 3 et les microfissures à Tihange 2, mais j'indiquerai les questions spécifiques si c'est nécessaire.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de Samuel Cogolati à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le triple sabotage à la centrale de Doel 4 en 2014" (55001408C)

10 Vraag van Samuel Cogolati aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De drievoudige sabotage in Doel 4 in 2014" (55001408C)

10.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, on passe de Doel 3 à Doel 4 qui, en 2014, a fait face non pas à un, mais à trois sabotages. On en a déjà parlé longuement en plénière ainsi que dans la

presse, surtout du côté néerlandophone: la centrale de Doel 4 a dû être mise à l'arrêt à la suite d'un acte de sabotage, le 5 août 2014. On a dénombré plus de 56 suspects et 138 millions d'euros de dommages ont été comptabilisés. Pourtant, récemment, le 4 novembre dernier, les médias ont révélé que le sabotage d'août 2014 avait été précédé de deux autres événements analogues.

Pourquoi les deux premiers événements de sabotage n'ont-ils pas été rendus publics? Une enquête a-t-elle été menée sur ceux-ci? Des mesures particulières ont-elles été prises entre-temps? Pourquoi, lors des questions de la législature précédente, en réponse aux questions légitimes des parlementaires, n'a-t-il jamais été fait mention des deux premiers sabotages?

Ces événements étaient-ils connus de l'AFCN et du ministre de l'Intérieur de l'époque? Comment les journalistes ont-ils découvert ces deux premiers sabotages?

D'autres sabotages ont-ils pu avoir lieu sans être signalés depuis les incidents de 2014? Est-il possible que les personnes ayant participé à ces sabotages soient encore en mesure de circuler sur le site de Doel?

En quoi consistent les "restrictions spéciales" que les suspects des sabotages de 2014 subissent actuellement? Plus de cinq ans après les faits, ces restrictions ne nuisent-elles pas au bon fonctionnement de la centrale?

Comment les deux premiers sabotages ont-ils été évalués sur l'échelle INES? Ont-ils été transmis à l'AFCN? Dans un souci de transparence, l'AFCN ne devrait-elle pas laisser figurer sur son site internet les incidents plus anciens qu'une année et catégorisés sur l'échelle INES?

10.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur Cogolati, je tiens d'abord à vous signaler que j'ai déjà répondu à la question en séance plénière du 7 novembre en réponse aux questions des collègues Tim Vandeput et Tinne Van der Straeten. Je vais répéter mes réponses à votre intention.

L'AFCN était effectivement au courant des deux événements en lien avec une pompe à vide survenus les 10 et 31 juillet 2014. Ils ont eu lieu dans la zone non nucléaire de la centrale et n'ont eu aucun impact sur la sûreté nucléaire ou sur celle de la population ou de la centrale. Par conséquent, aucune communication, ni évaluation INES n'était requise.

Au cours de l'enquête sur les événements du 5 août 2014 à la centrale de Doel 4, l'AFCN et le parquet fédéral ont décidé également d'examiner les événements passés ayant eu lieu à Doel 4. Dès lors, ceux de juillet 2014 ont été inclus dans le dossier d'enquête.

À la suite des événements du 5 août, toute une série de mesures de sécurité additionnelles ont été imposées dans les centrales nucléaires. Celles-ci comprennent primo, le placement de caméras supplémentaires, deusio, des modifications du système d'accès par badge et, tertio, l'élargissement du champ d'application du principe des "quatre yeux" selon lequel les travailleurs de la centrale peuvent accéder à certaines zones uniquement s'ils sont accompagnés par un ou plusieurs collègues, etc.

Six mesures ont également été évaluées de façon permanente par l'AFCN au cours des cinq dernières années et ont fait l'objet d'un ajustement si nécessaire.

Je ne peux vous en dire plus pour le moment étant donné que l'enquête judiciaire est toujours en cours.

10.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie.

Vous en conviendrez, il est inquiétant que l'AFCN soit au courant - si j'entends bien votre réponse - et que nous, pauvres parlementaires, devions nous fier aux programmes de télévision diffusés début novembre. Cela me force à plaider pour un maximum de transparence et pour le plus haut niveau de sécurisation des sites de Doel et de Tihange.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n° 55001411C et n° 55001412C de Mme Jadin sont transformées en questions écrites.

11 Question de Eric Thiébaud à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les craintes de tentatives d'enlèvement à Bruxelles" (55001425C)

11 Vraag van Eric Thiébaud aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De vrees voor kinderontvoeringen in Brussel" (55001425C)

11.01 **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le ministre, depuis plusieurs semaines, de nombreux témoignages circulent concernant des tentatives d'enlèvements d'enfants ou d'agressions à l'encontre de femmes en Région bruxelloise.

Il semblerait que les zones de police locale n'ont pas eu à signaler une augmentation du nombre de plaintes dans le domaine. Dès lors, j'ignore s'il faut considérer ces éléments comme une information ou comme le socle d'une rumeur populaire.

Toujours est-il qu'à l'heure des réseaux sociaux et des moyens de communications contemporains, ces témoignages se répandent rapidement et font naître ou entretiennent chez de nombreuses personnes un sentiment d'insécurité qui pourrait se transformer en une forme d'angoisse collective.

Aussi me semble-t-il important de vous interroger à ce sujet. La police fédérale a-t-elle eu vent des mêmes témoignages? A-t-elle enquêté d'une quelconque manière sur la matérialité de faits liés à des tentatives d'enlèvements d'enfant ou a-t-elle constaté une recrudescence de tentatives d'agressions à l'égard de femmes, en particulier sur les parkings de grandes surfaces, en Région de Bruxelles-Capitale, ces dernières semaines? Dans l'affirmative, quelles mesures ont-elles été prises ? Dans la négative, ne pensez-vous pas que la police fédérale devrait communiquer afin de rassurer la population quant à la véracité de ces messages qui circulent sur les réseaux sociaux?

11.02 **Pieter De Crem**, ministre: Mon administration m'a informé de ce qu'aucune augmentation du nombre de faits de ce type n'a été constatée au niveau de la police fédérale. Quant à la matérialité des faits, le cas échéant, le traitement judiciaire des dossiers est assuré et c'est ce traitement qui apporta ultérieurement la réponse.

La problématique des *fake news* n'est pas propre aux enlèvements. La police communique régulièrement à ce sujet. Donc, une communication spécifique à ce sujet ne me paraît pas opportune en ce moment.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le nombre limité de personnel CALog reçu à l'examen de promotion au grade de niveau A" (55001430C)

12 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het beperkte aantal voor het bevorderingsexamen niveau A geslaagde CALog-personeelsleden" (55001430C)

12.01 **Josy Arens** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, la circulaire CP2 du 3 novembre 2004 visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axé sur la police de proximité demande de porter le cadre administratif et logistique à hauteur de 16 % du personnel zonal. Il se situe en moyenne à 13,5 % pour les zones de police.

Pour la zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange, le nombre de CALog aurait dû s'élever à 17,12 CALog. Or, nous en comptons à peine 13.

Par ailleurs, la police fédérale vient d'organiser des examens de promotion au grade de niveau A pour les CALog. Seuls les onze premiers candidats déclarés aptes ont été reçus.

Il me revient que du personnel administratif qui preste actuellement une fonction de niveau A dans la zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange n'a pas été reçu, faute de classement en ordre utile, c'est-à-dire dans les onze premiers.

Monsieur le ministre, serait-il envisageable d'ouvrir davantage de places en faisant passer le nombre de brevetés de 11 à 20 places, par exemple? Il serait en effet regrettable de ne pas pouvoir encourager du personnel administratif qui répond déjà pleinement à la fonction.

Si j'insiste autant sur cet aspect, c'est parce que, comme vous le savez, nous sommes très proches du Luxembourg et qu'il est très difficile de trouver du personnel dans notre région.

12.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, monsieur Arens, des examens de promotion sociale sont organisés tous les deux ans et sont ouverts aux membres du personnel du cadre administratif et logistique de la police intégrée.

Le nombre de brevets qui peuvent être délivrés lors de chaque session est déterminé préalablement à la réalisation des épreuves. À la fin de ces dernières, les candidats retenus et classés en ordre utile reçoivent un brevet leur permettant d'accéder à un niveau supérieur en postulant par mobilité au sein de la police intégrée.

À la clôture de la dernière session, 23 brevets de niveau A (11 néerlandophones, 11 francophones et 1 allemand) ont été délivrés en décembre 2018. C'est moi qui ai fixé ce nombre de brevets début 2018.

Lors des prochains examens de promotion sociale, le nombre de membres du personnel du cadre administratif et logistique qui pourra accéder au niveau A par la promotion sociale est amené à changer. En effet, ce quota tient compte du déficit de membres du personnel au sein de la police intégrée par rapport à la norme de référence de la police fédérale et au cadre organique de la police locale.

12.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Il est vrai qu'il faut attendre pour que les choses se mettent en place. Cela dit, vous avez précisé le nombre de brevets par communauté et vous avez cité la communauté francophone, la communauté néerlandophone et la communauté germanophone, mais il y a aussi une communauté luxembourgeoise qui n'a pas été reprise dans cette répartition. Je vous propose de prendre cette dernière en considération et d'essayer de trouver une formule pour qu'un membre CALog de cette communauté puisse profiter de cette promotion.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "La participation du fédéral au financement de la zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange" (55001431C)

13 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De federale bijdrage aan de financiering van de politiezone Arlon/Attert/Habay/Martelange" (55001431C)

13.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, la zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange a vu sa population augmenter de 22,56 %, passant de 37 305 habitants en 2000 à 45 721 habitants en 2019. L'étude annuelle Belfius place cette zone dans le *cluster 2* au même titre que les zones de police d'Alost, de Bruges, de Louvain, de Bruxelles-Midi, de Montgomery ou de Namur.

Or la participation du fédéral au financement du personnel opérationnel ne correspond pas aux besoins et à la réalité du terrain. En effet, la norme KUL de base, qui a été déterminée il y a plus de 20 ans et qui n'a plus été revue depuis, a prévu l'emploi de 95,5 personnes, ce qui est insuffisant. Par conséquent, face aux nouveaux défis en termes de sécurité qui accompagnent l'essor démographique, le conseil de police a approuvé en date du 22 janvier 2003 une première augmentation de l'effectif à 106 policiers. Cette augmentation a été réalisée entièrement sur fonds propres de la zone, c'est-à-dire via les dotations des différentes communes.

Une deuxième modification du cadre est intervenue en date du 5 octobre 2009 portant le cadre opérationnel à 127 policiers. Cependant, le conseil zonal a conditionné les recrutements au prorata des subventions fédérales et des possibilités budgétaires qui en découlent. Or les budgets de la zone de police ne permettent actuellement pas d'aller au-delà, c'est-à-dire de remplir le cadre organique s'élevant à 127 policiers.

Monsieur le ministre, la zone de police espère dès lors, à travers ma présente intervention, recevoir une réponse favorable de votre part quant à la possibilité de revoir à la hausse le financement du fédéral afin de permettre de remplir complètement le cadre organique et ainsi être en capacité d'engager 127 policiers. Quelle est votre position face à cette demande?

13.02 Pieter De Crem, ministre: Cher collègue, le cœur votre question concerne l'actualisation des paramètres de base qui permettent le calcul et la détermination du montant que l'État fédéral octroie à la police locale. Parmi ces paramètres, vous faites état de la norme KUL. Il est vrai que cette norme n'a pas été actualisée par les gouvernements qui se sont succédé depuis. Il s'agit cependant d'un dossier important qu'un gouvernement en affaires courantes ne peut prendre en charge.

Je suis donc d'avis que le prochain gouvernement de plein exercice devra actualiser ou modifier le financement de la police intégrée si on veut maintenir le modèle actuel. Par conséquent, s'agissant précisément de votre question relative à la zone de police Arlon-Attert-Habay-Martelange, vous comprendrez que je ne peux revoir à la hausse son financement par l'État fédéral car ceci impliquerait de prendre des mesures que ne peut prendre un gouvernement en affaires courantes.

Néanmoins, je peux vous rassurer en vous disant que la proportion de la dotation fédérale dans le budget global de la zone concernée est bien plus élevée que la moyenne nationale.

13.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. J'ai néanmoins quelques doutes sur vos dernières déclarations.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

14 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les difficultés rencontrées par les candidats policiers lors de la sélection médicale" (55001432C)

14 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De ontuchtering voor kandidaat-politieagenten bij de medische selectie" (55001432C)

14.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, au vu de la difficulté de combler le cadre des inspecteurs et du manque de candidatures, la zone de police Arlon/Attert/Habay/Martelange a décidé de mettre sur pied, au mois de juin dernier, une procédure de recrutement prioritaire en collaboration avec la direction du personnel de la police fédérale.

La zone de police a ainsi souhaité accompagner les candidats en organisant notamment deux journées de rencontres: une journée d'information le 22 mai 2019 et un *Job Day* le 1^{er} juin 2019 essentiellement destiné aux candidats désirant entrer dans le processus de sélection pour la zone de police précitée. Ce *Job Day* était constitué d'ateliers informant les candidats des épreuves de sélection ainsi que de rencontres orientées vers les différents métiers de la police au sein de la zone.

Des difficultés sont apparues à la sélection médicale: les candidats ont été déçus face au manque d'empathie, à l'opacité des décisions et à la lenteur administrative bien loin de ce que nous pouvons raisonnablement attendre d'une procédure de recrutement prioritaire. Plus de la moitié des candidats déclarés aptes avant la sélection médicale ont été déclarés inaptes temporairement à l'issue de cette sélection.

Autant la collaboration avec la direction du personnel fut bonne, autant celle avec le personnel médical fut catastrophique, anéantissant presque tous les efforts fournis par la zone pour combler son déficit. Cette situation est difficilement acceptable. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, comment on pourrait améliorer cette sélection médicale et, plus particulièrement, rendre le personnel médical plus humain et bienveillant à l'égard des candidats. Serait-il possible, par ailleurs, de motiver de manière plus précise les décisions de refus et diligenter la procédure de sélection?

Monsieur le ministre, que peut-on faire pour faire évoluer ces différents services?

14.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, le problème a été porté à l'attention de la zone de police concernée et aux services de la médecine du travail de la police fédérale. Cette question a fait l'objet d'un échange explicatif en interne entre la zone de police et le médecin du travail concerné. Le contexte approprié a été évoqué en toute connaissance de cause et les points à améliorer ont été définis.

Dans le cadre des dispositions légales telles qu'elles sont clairement décrites sur le site internet de Jobpol,

un examen médical est organisé pour déterminer si le candidat répond aux critères médicaux légaux afin de pouvoir occuper un poste au sein de la police. Dans ce cas, on peut demander aux candidats de soumettre des rapports médicaux des traitements prescrits par des spécialistes. Si le candidat n'a pas présenté de certificats médicaux ou les certificats médicaux demandés dans les critères médicaux, il sera déclaré temporairement inapte et sera invité à les remettre au service concerné dans les meilleurs délais. Dans ce cas, c'est dès lors le candidat lui-même qui contrôle la rapidité du traitement de sa demande en soumettant les documents demandés de manière correcte et rapide.

L'objectif du système *fast track* est d'effectuer tous les examens légaux dans un court laps de temps, y compris l'examen médical d'aptitude. Cela ne signifie pas pour autant qu'en cas d'insuffisance de données objectives pour évaluer l'aptitude médicale, aucune question supplémentaire ne peut être posée, ce qui a évidemment un impact sur la durée du processus. Dans tous les cas, peu de temps après l'examen d'aptitude médicale, les candidats seront informés par écrit de leurs résultats (apte, inapte, temporairement inapte).

En tout état de cause, la profession d'officier de police requiert une certaine aptitude médicale et physique. Les critères médicaux sont fixés par les statuts et doivent être strictement respectés.

14.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je continuerai à insister sur cet aspect puisqu'à certains niveaux, ce sont des documents administratifs qui bloquent certains candidats, ce qui est un peu dommage.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

15 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le financement de la sécurité civile via les compagnies d'assurance" (55001433C)

15 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De financiering van de civiele veiligheid via de verzekeringsmaatschappijen" (55001433C)

15.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, lors d'un exposé en commission de l'Intérieur, la Fédération Royale des Corps des Sapeurs-Pompiers de Belgique (FRCSBP) a indiqué qu'il manquait environ 3 000 pompiers professionnels sur le territoire belge, ce qui engendrerait une augmentation du coût de la sécurité civile de 195 millions d'euros.

Le coût global des zones de secours sur le territoire est de 756 millions d'euros. La part fédérale est d'approximativement 151 millions d'euros. Le coût global des zones de secours serait donc de 907 millions d'euros avec la part du fédéral de 346 millions d'euros – soit une part de 38 %, ce qui n'atteint toujours pas le 50-50 prévu par la loi du 15 mai 2007.

Dans le même ordre d'idées, le fédéral n'a pas augmenté ses dotations aux zones de secours, alors que, dans le même temps, il continue à charger les communes d'une série de missions. Le démembrement de la protection civile en est un exemple frappant puisque les zones de secours ne bénéficient plus d'une aide de première ligne de la protection civile.

Nous nous apercevons que le fédéral a du mal à trouver des solutions pour en finir avec ce sous-financement structurel. Or le refinancement de la sécurité civile est indispensable, il en va en effet de la sécurité de nos concitoyens. Le gouvernement fédéral avait déjà, dans sa déclaration gouvernementale en 2011, envisagé que les compagnies d'assurance interviennent dans le financement des zones de secours. D'ailleurs, cela se fait dans d'autres pays. En effet, les compagnies d'assurance sont les grandes bénéficiaires de l'intervention qualitative des zones des secours.

La FRCSBP a expliqué dans son exposé l'exemple de la France où la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) intervient à concurrence d'environ 20 % du financement des Services départementaux d'incendie et de secours. La FRCSBP propose dès lors une intervention de 3 % des compagnies d'assurance sur les assurances accident de travail, assurances habitation et assurances véhicule, qui couvrirait intégralement le refinancement.

Qu'en pensez-vous? Envisagez-vous le cas échéant de le prévoir dans le prochain accord de gouvernement? Plus globalement, rejoignez-vous la FRCSBP sur les chiffres avancés en terme de déficit du

personnel des pompiers et de financement du coût global de la réforme de la sécurité civile?

15.02 Pieter De Crem, ministre: Cher collègue, je ne peux pas me prononcer sur l'existence d'un éventuel déficit généralisé des pompiers.

Il est tout à fait possible que l'effectif opérationnel prévu par la zone de secours dans son plan du personnel ne soit pas atteint. Il ressort par ailleurs des rapports d'inspection que, dans certaines zones de secours, des postes doivent se déclarer indisponibles par manque de pompiers à certains moments de la journée, de la semaine, ou encore à certaines périodes de l'année. La situation diffère de zone à zone et certaines d'entre-elles sont en sous-effectif structurel.

En ce qui concerne le financement des zones de secours par les assurances, mes services m'ont fait savoir qu'il s'agit d'une piste qui a déjà été examinée peu de temps après l'adoption de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. Des contrats avaient été pris avec Assuralia.

Deux principaux freins à ces pistes avaient été alors identifiés, à savoir le fait que l'assurance incendie n'est pas obligatoire et le fait qu'un prélèvement supplémentaire sur cette assurance conduisait à une augmentation de la prime d'assurance pour le citoyen.

Des discussions politiques avaient toutefois été entamées pour envisager un financement des zones de secours par le secteur des assurances. Celles-ci n'ont pas abouti suite à la démission du gouvernement en avril 2010. Mes services n'ont pas connaissance d'autres initiatives en ce sens sous les gouvernements suivants.

Enfin, il appartiendra au prochain gouvernement de déterminer ce qui sera repris ou non dans le prochain accord de gouvernement.

15.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'insiste sur la recherche d'autres sources de financement des services de secours, car en province de Luxembourg, les communes se verront réclamer 15 % d'augmentation. Cela devient tout à fait insupportable pour les budgets communaux. Tout doit être mis en œuvre pour trouver d'autres sources de financement.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

16 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le sous-financement de la police fédérale" (55001508C)

16 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De ontoereikende financiering van de federale politie" (55001508C)

16.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, les budgets de la police fédérale, chroniquement insuffisants, ont été étranglés lors de la précédente législature malgré la menace terroriste croissante. Le budget en euros courants de la police fédérale (personnel, fonctionnement et investissement) a subi une diminution de 105 millions d'euros entre 2012 et 2019. Cet effet est d'autant plus conséquent si l'analyse se base sur des crédits exprimés en euros constants (index 2019): le budget de la police fédérale a diminué de 206 millions d'euros.

Ce sous-financement est la conséquence de la décision du Conseil des ministres du 15 octobre 2014 d'effectuer des économies linéaires dans l'ensemble des départements pour la période 2014 à 2019. La police fédérale n'a pas été épargnée et cela s'est traduit par une économie linéaire de 4 % en 2015 et de 2 % de 2016 à 2019.

Monsieur le ministre, quel est le budget nécessaire à la police fédérale pour remplir son cadre TO3?

Interrogé en février 2019, vous aviez indiqué que le déficit en personnel de la police fédérale est passé de 4,5 % en décembre 2014 à près de 16 % en 2018. Or le cadre organique de la police fédérale est de 14 400 policiers et la capacité policière effective (opérationnels et Calog) arrêtée en mai 2018 est de 11 939 policiers – selon le professeur Bruggeman. Le delta serait donc un manque 2 461 policiers sur 14 400, soit un déficit actuel de 17 %. Confirmez-vous ces chiffres ?

16.02 Pieter De Crem, ministre: Cher collègue, les chiffres énumérés dans votre question ont été mentionnés et fixés dans un rapport de synthèse en février 2019 dans le cadre de l'évaluation et de l'optimisation. Toutefois, il convient d'ajouter que ces chiffres sont sujets à fluctuation en fonction des paramètres utilisés.

Par ailleurs, une précision doit être apportée quant au pourcentage de l'économie linéaire appliquée de 2015 à la police fédérale. Le montant cité de 4 % ne concerne que les crédits du personnel. Ce pourcentage s'élève à 20 % pour les crédits de fonctionnement et les subsides facultatifs, à 28 % pour les crédits d'investissement et à 10 % pour les subsides aux écoles de police agréées. Une grande partie de ces coupures ont été neutralisées par des crédits interdépartementaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Il est très important d'ajouter que le déficit en personnel que vous mentionnez a été estimé sur base d'un cadre organique sensu stricto de 14 400 personnes (opérationnels et Calog). Ce cadre organique correspond aux membres du personnel du tableau organique TO3 de 13 500 personnes ainsi qu'aux 900 personnes supplémentaires hors TO dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Cependant, ce cadre organique ne tient pas compte d'une multitude de types de personnel qui doivent être supportés par le budget de la section 17 (police fédérale et fonctionnement intégré). Par exemple, la nouvelle direction de sécurisation (DAB) n'en fait pas partie. Cela représente 1 600 membres du personnel. Les aspirants en formation ne sont pas intégrés non plus dans ce cadre organique. Le personnel d'entretien, celui du service horeca et du secrétariat social (SSGPI) n'en font pas partie non plus.

16.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

17 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "BE-Alert" (55001509C)

17 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "BE-Alert" (55001509C)

17.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, dans le cadre de la gestion des situations d'urgence, BE-Alert permet d'alerter et d'informer plus clairement et plus rapidement la population directement concernée par une situation d'urgence (incendie, coupure de courant, attentat, catastrophe naturelle, etc.).

Ce système permet par la même occasion de désengorger les lignes téléphoniques comme cela a été constaté lors des attentats. BE-alert a été lancé en juin 2017. Est-il opérationnel? Il connaît depuis lors une évolution technologique. En effet, des intégrations techniques nécessaires ont été réalisées afin par exemple d'automatiser la procédure d'activation de l'alerte par SMS localisé ou encore d'appuyer les partenaires dans leur processus.

Parmi les adaptations techniques nécessaires, le système permet-il en situation d'urgence réelle la diffusion de tous les messages d'alerte via des canaux externes (comme des sites web ou des applications pour téléphones intelligents)? Combien y a-t-il d'utilisateurs finaux actuellement? La NPG 2019 nous informait que 435 communes et villes y ont adhéré et 447 792 données sont désormais encodées. Ces chiffres sont-ils corrects, monsieur le ministre?

17.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur Arens, la plate-forme d'alerte des citoyens, BE-Alert, a effectivement été lancée en juin 2017. Depuis cette date, la plate-forme est opérationnelle. Les communes inscrites peuvent envoyer des messages d'alerte à la fois sur la base des adresses des citoyens inscrits et sur la base de leur présence effective dans une zone à risque précise.

Depuis le lancement, BE-Alert a constamment évolué au niveau technologique afin d'atteindre rapidement et efficacement plus de citoyens. En effet, la technologie pour avertir les citoyens sur la base de leur présence dans une zone donnée a encore été simplifiée et automatisée dans la plate-forme. De plus, la technologie permettant de publier les messages d'alerte automatiquement sur le site internet et dans les applications de partenaires externes est en cours de finalisation. Cette fonctionnalité pourra ensuite, conformément au planning, être proposée à partir de mars 2020 aux utilisateurs de BE-Alert.

En outre, des efforts sont fournis en permanence à tous les niveaux de compétences pour accroître le nombre d'inscriptions. Pour l'instant, 467 communes, soit 80 % de l'ensemble des communes, sont inscrites à BE-Alert. Plus de 681 000 citoyens se sont déjà inscrits à BE-Alert.

17.03 Josy Arens (cdH): Je remercie le ministre pour sa réponse. Je vous garantis, monsieur le ministre, que l'application fonctionne réellement très bien puisque depuis le dépôt de ma question, j'ai eu affaire à une situation où j'ai effectivement été contacté par BE-Alert et c'est efficace.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

18 Question de Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les problèmes de communication rencontrés entre les services de sécurité" (55001510C)

18 Vraag van Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De communicatieproblemen tussen de veiligheidsdiensten onderling" (55001510C)

18.01 Josy Arens (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans son rapport sur le suivi des recommandations de la commission Attentats, le Pr Bruggeman recommande de continuer à utiliser ASTRID en tant que plate-forme de communication multidisciplinaire des services de secours.

Cependant, nous constatons que deux ans après les attentats, le 17 mai 2018, les mêmes problèmes techniques de communication ont resurgi dans l'affaire Mawda. Il existait en effet des problèmes radios entre les policiers de la province de Namur et de Mons, ce qui les a empêchés de communiquer entre eux.

Ce triste épisode nous montre qu'il est encore actuellement impossible pour les services de secours et de sécurité de communiquer et de collaborer au-delà de la frontière des provinces. Comment est-il possible d'en arriver là? Comment y remédier? Comment peut-on faire collaborer les centrales 112 au-delà des limites des provinces?

Ledit rapport recommande également de renforcer la capacité de la radio ASTRID, de rendre les appareils plus conviviaux, de structurer différemment les groupes de communication, d'organiser davantage d'entraînement pour les utilisateurs et de continuer à rechercher des alternatives numériques. Monsieur le ministre, comment comptez-vous mettre en œuvre ces recommandations?

18.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, monsieur le ministre, l'administration fédérale et la société anonyme ASTRID, chacune dans la sphère de ses compétences respectives, ont pris très au sérieux les recommandations de la commission Attentats. Il est essentiel de distinguer, d'une part, le fonctionnement technique du réseau qui incombe à ASTRID et, d'autre part, l'usage opérationnel par les services de secours et de sécurité. L'enquête judiciaire en cours vise notamment à comprendre pourquoi les policiers n'ont pas pu communiquer entre eux le jour de la course-poursuite. ASTRID attend les résultats de cette enquête.

En tant que prestataire technique, ASTRID n'intervient en aucun cas dans les aspects opérationnels et n'est pas en mesure de connaître la nature des communications. La gestion des groupes et les améliorations possibles sont de la responsabilité des services de secours et de sécurité.

De son côté, la police fédérale a pris les mesures suivantes.

Premièrement, les groupes de communication habituels ont été anonymisés pour toujours être en correspondance avec la circonscription qui leur est attribuée et les groupes de communication utilisés plus exceptionnellement, en cas d'événement d'une grande ampleur ou de crise, ont été renommés de façon à ne laisser aucun doute sur leur usage.

Deuxièmement, la répartition des groupes de communication dans les radios a été rendue plus intuitive.

Troisièmement un répertoire international a été ajouté pour tenir compte des interconnexions nouvelles avec les Pays-Bas et l'Allemagne.

Quatrièmement, la circulaire GPI 48 prévoyant la formation continuée des membres opérationnels de la police intégrée en matière de maîtrise de la violence a été adaptée. Un volet sur la manipulation des radios a été introduit.

Cinquièmement, l'offre de services en matière de cours radio a été renforcée.

Un outil de *e-training* radio acquis par la société anonyme ASTRID a été opérationnalisé et de nouveaux supports didactiques ou de sensibilisation ont été diffusés tout en maintenant à jour les supports existants.

Ledit rapport recommande également de renforcer la capacité de la radio ASTRID. Le plan d'entreprise 2016-2020 d'ASTRID prévoit 123,5 millions d'euros d'investissements dans le réseau: 21 millions seront affectés au renforcement de la qualité et de la quantité; 38,5 millions sont alloués à l'extension de la couverture radio et de nouveaux services; 64 millions sont prévus pour la fiabilité et la continuité.

La concrétisation du plan d'investissement se poursuit sans relâche. Le renouvellement du réseau radio, les infrastructures de dispatching et de développement de nouveaux services apportent une incontestable valeur ajoutée en support aux intervenants des services de secours et de sécurité.

Les travaux relatifs au renouvellement des infrastructures du réseau radio sont terminés. ASTRID a doté ses 600 antennes-relais de nouvelles technologies. Cela permettra des communications plus performantes, une meilleure portée et un nombre de communications plus élevé.

Un renforcement de la capacité sur plusieurs antennes-relais en Région bruxelloise a été finalisé en novembre 2016. Le renouvellement des infrastructures du réseau s'est aussi accompagné d'un renforcement structurel de la capacité.

Depuis mai 2018, ASTRID dispose d'un outil de monitoring en temps réel de la capacité du réseau radio pour pouvoir suivre de près la situation sur le réseau. Cet outil permet d'activer la capacité additionnelle mise en place dans le réseau.

Début 2018, ASTRID a mis en service un nouveau véhicule compact muni d'une technologie satellitaire et accrédité comme véhicule prioritaire muni d'un feu bleu, permettant une arrivée plus rapide sur les lieux pour un renforcement temporaire plus efficace de la couverture radio et de la capacité sur le site d'un incident.

Il existe plusieurs types de radio en fonction de l'utilisation. Un nouveau type d'appareil ne peut cependant être utilisé sur le réseau ASTRID qu'une fois validé par ASTRID elle-même. Actuellement, les marques suivantes représentent la majorité des radios TETRA utilisées sur le réseau ASTRID.

Pour la recommandation visant à organiser davantage d'entraînement pour les utilisateurs, les attentats ont mis en évidence le besoin d'une connaissance approfondie de l'utilisation des radios ASTRID.

En plus des initiatives prises par les services de secours et de sécurité eux-mêmes, ASTRID a mis en place un logiciel d'auto-apprentissage. Ce nouveau système d'apprentissage assisté par ordinateur peut être utilisé à distance par 60 000 utilisateurs individuels, dans le cas de formations et d'entraînements en matière d'appareils radio et d'utilisation adéquate des divers groupes de communication.

Enfin, concernant la recommandation en vue de poursuivre la recherche de solutions numériques, ASTRID prépare l'avenir. Pour la période 2025-2030, le réseau TETRA basculera progressivement vers les réseaux GSM 5G. La norme LT propose en effet plus de bandes passantes et offre donc plus de possibilités, notamment pour la vidéo. Par ailleurs, ASTRID a été pionnier en Europe en développant la carte Blue Light Mobile, une offre de communication prioritaire vocale et des données à haut débit qui peuvent transiter par n'importe lequel des trois grands réseaux mobiles belges.

18.03 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très détaillée. Je me réjouis de l'ampleur de l'investissement humain et technique en vue d'améliorer l'efficacité de ce réseau.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

19 Questions jointes de

- **Julie Chanson à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le sous-effectif à la police judiciaire" (55001512C)**

- **Caroline Taquin à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'effectif de la police judiciaire" (55001760C)**

19 **Samengevoegde vragen van**

- **Julie Chanson aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De onderbezetting bij de gerechtelijke politie" (55001512C)**

- **Caroline Taquin aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De personeelsbezetting bij de gerechtelijke politie" (55001760C)**

19.01 **Caroline Taquin (MR):** Monsieur le ministre, le 8 novembre dernier, le directeur général de la police judiciaire présentait ses priorités dans le cadre de son nouveau mandat. Il a pu en pointer deux essentielles: la lutte contre la corruption et celle contre la criminalité organisée.

Il manque, d'après lui, 800 enquêteurs à la police judiciaire sur les 4 800 membres de la police judiciaire fédérale. Le directeur général de la PJ précise que la dotation de la police fédérale a baissé de 200 millions sur les cinq dernières années alors qu'il y aurait un manque d'investissements, au niveau des véhicules de ses services ainsi que des bâtiments.

La lutte contre la corruption est évidemment essentielle et doit être, malheureusement, toujours renforcée. C'est indispensable pour garantir notre État de droit. Nous avons d'ailleurs, encore aujourd'hui, pu prendre connaissance d'une nouvelle opération d'envergure d'Europol à laquelle les services belges ont participé. Il faut saluer le travail de nos services. Je le fais ici, car cette opération, qui s'est déroulée de septembre à novembre, a permis d'identifier près de 4 000 mules financières et 400 recruteurs, ce qui a conduit à 228 arrestations, surtout en Europe, mais aussi aux États-Unis et en Ukraine.

Nous devons évidemment continuer à agir dans ce sens; au sein de notre pays et dans le cadre de larges collaborations comme cette 5^e opération européenne de lutte contre le blanchiment d'argent.

Monsieur le ministre, quelle est l'évolution du cadre et du personnel effectivement Office Central pour la Répression de la Corruption (OCRC) sur les cinq dernières années? Combien d'investissements ont été réalisés pour l'équipement et les infrastructures de la police judiciaire durant les cinq dernières années? Quels objectifs et actions spécifiques ont été déterminés dans le nouveau mandat du directeur général? Une évaluation des besoins en personnel et en équipement a-t-elle été réalisée dans le cadre de ces objectifs?

19.02 **Pieter De Crem, ministre:** Chère collègue Taquin, ma réponse a été préparée pour les deux questions jointes. Je vous fournirai donc la réponse toute entière.

Concernant la question qui a été posée sur les crédits relatifs au personnel, les recrutements relatifs à ces crédits ont fait l'objet d'un suivi permanent en fonction de mes directives et des priorités déterminées par le comité de direction de la police fédérale. Les crédits sont disponibles pour un recrutement individuel, un pour un, d'un membre du cadre opérationnel de la police fédérale. Il était en effet important d'évaluer correctement les besoins opérationnels en matière de police administrative et/ou judiciaire, ainsi qu'en matière d'appui, et de mettre en place le personnel de manière adéquate.

En outre, en matière de recrutement, la réalité est que le marché du travail néerlandophone se montre plus difficile.

J'en viens à la question sur la distinction entre le recrutement générique et la réforme en cours. Il est clair qu'entre la sélection d'une part, et le recrutement d'autre part, des possibilités sont offertes de recruter des profils spécialisés avec un parcours adapté.

La contribution de la police judiciaire fédérale à la lutte contre la corruption se traduit essentiellement par des enquêtes menées au sein de l'Office central de la répression de la corruption. Des évaluations internationales menées récemment n'ont pas mis en lumière de problèmes particuliers à cet égard. L'Office Central de Répression de la Corruption fait partie des cinq services centraux de la police judiciaire fédérale, lesquels ont été validés dans leurs missions opérationnelles d'enquête au travers d'une modification récente, datant de juin 2019, de l'article 102 de la loi sur la police intégrée.

Le directeur général de la police judiciaire s'est saisi de cette modification pour mener une réflexion en cours, portant non seulement sur la capacité disponible, mais aussi sur les profils requis à l'avenir, les processus de travail internes ainsi que sur le management des enquêtes, afin d'encore améliorer la qualité

du travail de ces services.

Madame Taquin, j'en viens à l'évolution de la capacité au sein de l'Office au cours des cinq dernières années. Les mois de référence sont toujours les mois d'octobre. Les réponses sont les suivantes. En 2015, 54. En 2016, 54. En 2017, 50. En 2018, 50 et en 2019, 55. Le tableau organique prévoit 64 emplois à temps plein.

Durant la période 2016-2019, nous constatons une moyenne de 26 millions d'euros engagés annuellement au profit de la police judiciaire fédérale, hors crédits en personnel. Les chiffres vont de 20 millions en 2015 à 28,5 millions en 2018, afin de couvrir les investissements et le fonctionnement. Le ratio investissements/fonctionnement s'inverse d'année en année. Le budget d'investissements passe de 56 % en 2016 à 43 % en 2019.

S'agissant des investissements dans les infrastructures, je vous renvoie à la compétence de mon collègue M. Geens, responsable de la Régie des Bâtiments.

L'environnement dans lequel la police judiciaire exerce ses compétences et prérogatives est de plus en plus dynamique et complexe. C'est pourquoi le Directeur général AI a défini les domaines prioritaires de la police judiciaire fédérale. Les besoins annuels en investissements et fonctionnements minimaux sont actuellement estimés – à politique inchangée – à 30 millions d'euros. Au regard de cette situation budgétaire, le prochain gouvernement peut former des choix, soit à court terme: transférer les crédits en personnel vers les crédits d'investissement et de fonctionnement; soit à moyen terme: refinancer la police judiciaire fédérale et, par extension, la police fédérale dans sa totalité.

19.03 **Caroline Taquin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

La qualité du travail de la police judiciaire est, sans aucun doute, à souligner et à saluer. Il est toujours bon d'en rappeler l'efficacité.

Vous me permettrez de revenir ultérieurement vers vous, parce qu'au sein de la police judiciaire ainsi que de la police locale et fédérale se pose un problème de recrutement. Je ne doute pas un seul instant que les raisons en sont multiples. Il me semble donc intéressant de nous pencher sur cette question.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De vragen nrs. 55001514C en 55001515C van mevrouw Chanson worden in schriftelijke vragen omgezet.

20 **Vraag van Ortwin Depoortere aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Tuchtsancties bij het afvuren van een waarschuwingsschot" (55001524C)**

20 **Question de Ortwin Depoortere à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les sanctions disciplinaires pour un tir de sommation" (55001524C)**

20.01 **Ortwin Depoortere** (VB): Mijnheer de minister, ik ben altijd voorzichtig als ik berichten in de media lees. Vandaar mijn voorzichtige aanhef. Naar verluidt kreeg u op 12 november een stakingsaankondiging binnen. Met deze aanzegging kunnen de 1 100 leden van de wegpolitie tussen 29 november en 2 januari volgend jaar stakingsacties houden.

Alles draait om een incident in juni op een snelwegparking in Lamain bij Doornik in de provincie Henegouwen. Een patrouille van de wegpolitie werd er opgeroepen voor een ladingdiefstal. Ter plaatse kregen de twee politiemannen van een trucker te horen dat de dieven nog op de parking waren. Ze waren te voet gevlucht en hadden op de parking twee gestolen auto's achtergelaten. Niet veel later stond de patrouille oog in oog met de verdachten. Volgens de politie wilden de dieven hun gestolen auto's terug en kregen ze van de bende te horen dat ze moesten oprassen. Uiteindelijk keerden de daders zich tegen de politie. Een van de twee inspecteurs loste een waarschuwingsschot in de lucht omdat ze, aldus de inspecteur, dichter en dichter bleven komen.

De directeur-generaal van de Algemene Directie van de bestuurlijke politie startte een tuchtprocedure op tegen de politie-inspecteur, niettegenstaande het schot dat de politieman loste volgens het intern onderzoek

gewettigd was. Toch kreeg de inspecteur een waarschuwing in zijn personeelsdossier omdat hij in de lucht schoot en niet in de grond.

Mijnheer de minister, kloppen de aangehaalde feiten zoals deze publiek werden gemaakt? Waarom volgde de directeur-generaal niet het besluit van het intern onderzoek dat het geloste schot gewettigd was? Volgt er steeds een waarschuwing in een personeelsdossier wanneer een waarschuwingsschot in de lucht wordt gelost en niet in de grond? Brengen dergelijke tuchtsancties niet het gevaar met zich mee dat politiemensen zich nog meer blootstellen aan gewelddaden en zich dus nog kwetsbaarder moeten opstellen?

Hebt u begrip voor de houding van de politievakbonden? Is hieromtrent overleg gepleegd met de vakbonden? Wat was desgevallend het resultaat van dit overleg?

20.02 Minister **Pieter De Crem**: Het artikel 28 van de politietuchtwet van 13 mei 1999 laat mij niet toe om de feitelijk gegevens van het dossier openbaar of kenbaar te maken.

Ik heb evenwel over dit dossier contact gehad met de commissaris-generaal van de federale politie en de syndicale organisatie die de stakingsaanzegging heeft ingediend.

De betrokken tuchtoverheid heeft beslist om de individueel voorgestelde waarschuwing in te trekken. Er zijn instructies gegeven om duidelijke onderrichtingen voor te bereiden om onze politiemensen beter en vollediger te informeren.

20.03 **Ortwin Depoortere** (VB): Mijnheer de minister, ik dank u voor het antwoord. Dit bewijst dat korte antwoorden de beste antwoorden zijn.

Ik wil er wel nog iets aan toevoegen. Wij hebben hierover al actuele vragen gesteld in het plenum. Er is vorige week praktisch kamerbreed een resolutie goedgekeurd in de plenaire vergadering om de politiemensen beter te beschermen. Ik kan dus enkel verheugd zijn dat de waarschuwing verdwijnt uit het dossier en dat er in de toekomst misschien een betere bescherming van onze politie- en veiligheidsdiensten komt.

20.04 Minister **Pieter De Crem**: Ik was aanwezig in de Kamer tijdens de bespreking van die resolutie.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55001573C van mevrouw Dierick wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

21 **Question de Samuel Cogolati à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les crayons d'assemblages de combustible irradié qui fuient" (55001657C)**

21 **Vraag van Samuel Cogolati aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De lekkende staven van bestraalde splijtstofbundels" (55001657C)**

21.01 **Samuel Cogolati** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, il est avéré depuis de nombreuses années que certains crayons de combustibles irradiés fuient à Tihange et à Doel. Dès lors se posent les questions suivantes. À combien s'élève le nombre de crayons de combustibles qui fuient à Tihange et à Doel? Quel est le pourcentage de crayons qui fuient par rapport au nombre total de crayons de combustibles irradiés déchargés?

Quelle est l'évolution de ces fuites? Sont-elles aujourd'hui plus nombreuses qu'il y a 10, 20 ou 30 ans?

Quelles sont les raisons de ces fuites et endommagements de ces crayons d'assemblage de combustibles irradiés?

Quels sont les emplacements précis de ces crayons d'assemblage? En entreposage à sec ou humide? Quelles piscines à Tihange et quelles unités à Doel sont-elles concernées par ces fuites?

Comment et selon quel procédé sont traitées ces fuites?

L'entièreté de ces fuites a-t-elle déjà pu être traitée? Sinon, combien de fuites ont-elles déjà été traitées sur

l'entièreté des crayons endommagés?

Quels sont les coûts de manutention de ces crayons de combustibles endommagés à Tihange et à Doel? Existe-t-il des différences de coûts dans la gestion de ces crayons fuitards? Et si oui, pourquoi?

Quel est l'avis de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) et de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) sur la manutention de ces crayons fuitards?

Pouvez-vous nous assurer que l'intégrité de ces crayons pourra être préservée à l'avenir durant toute la période d'entreposage à sec, aussi bien à Doel qu'à Tihange?

21.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur Cogolati, l'AFCN m'a informé que l'on retrouve des crayons de combustibles inétanches dans la plupart des cœurs de réacteurs nucléaires partout dans le monde. Dans le cas de Doel et de Tihange, la question est bien évidemment connue et suivie. Un inventaire a été réalisé et est mis à jour continuellement du nombre de crayons inétanches dans chaque réacteur et dans chaque piscine de désactivation des réacteurs.

Par souci de clarté, il est important de souligner que l'entreposage de ces crayons inétanches dans les piscines s'effectue dans des conditions sûres et qu'il n'y a aucun risque de fuite ou de rejet dans l'environnement. Il n'est pas autorisé par les procédures d'ENGIE Electrabel de sortir des crayons inétanches des piscines de désactivation. On ne peut donc pas en trouver dans les piscines d'entreposage intermédiaire de combustibles usés à Tihange ou dans le bâtiment d'entreposage à sec à Doel.

Six crayons inétanches ne pourront pas non plus être entreposés en l'état dans les nouveaux bâtiments prévus à Doel et à Tihange pour l'entreposage de combustibles usés. L'inventaire complet contient 215 crayons inétanches dans les piscines de désactivation des sept unités belges, soit plus de 0,01 % des crayons entreposés. Cet inventaire est fourni de manière annuelle à l'Autorité de sûreté en toute transparence.

Le nombre de crayons inétanches a été sensiblement réduit ces dernières années par rapport aux années précédentes, en raison des améliorations apportées à la conception des éléments combustibles. ENGIE Electrabel a initié un programme de réparation des crayons inétanches afin de leur rendre leur étanchéité dans une optique d'évacuation des piscines.

Pour synthétiser, ces réparations sont réalisées par encapsulage, dans les piscines où ces crayons sont situés, du crayon combustible endommagé. Cette opération se fait sous eau et limite autant que possible les manutentions de ces crayons inétanches.

La préparation de ces chantiers fait l'objet d'une préparation importante et d'un *review* et suivi de l'Autorité de sûreté. Après réparation, l'intégrité structurelle des crayons est complètement rétablie, de sorte qu'il n'y a pas de crainte spécifique vis-à-vis de ces crayons.

Enfin, l'AFCN ne dispose d'aucune information sur les coûts de ces opérations.

21.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous avoue être impressionné par votre réponse: 215 crayons de combustibles usés et donc hautement radioactifs qui fuient dans sept unités. C'est quand même un nombre élevé. Cela requiert traitement et réparation. C'est bien cela qui m'inquiète, en vérité.

Je peux comprendre qu'Electrabel veuille garder les coûts de réparation secrets. Mais dans quelques années, ces combustibles usés deviendront potentiellement déchets nucléaires. À charge de l'État belge de réparer ces fuites. Il est question de 215 crayons.

Pour moi, une question subsiste: comment ces crayons pourront-ils être réparés? Si j'entends bien votre réponse, six crayons ne pourraient pas être entreposés, ou en tout cas déplacés d'un environnement humide à Tihange à un environnement d'entreposage à sec. Je trouve que c'est plutôt inquiétant.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

22 Vraag van Nathalie Dewulf aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Koperdiefstallen" (55001658C)

22 Question de Nathalie Dewulf à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les vols de cuivre" (55001658C)

22.01 **Nathalie Dewulf** (VB): Mijnheer de minister, de wederkerende koperdiefstallen in dit land zijn bijzonder problematisch voor ons treinverkeer. In 2018 is hun aantal al verdrievoudigd. Dit kost niet alleen veel geld aan de spoorwegen, maar het veroorzaakt ook heel wat vertraging op het spoornet.

De dieven verkopen hun gestolen goederen gemakkelijk in onze buurlanden, waar geen cashverbod of identificatieplicht bestaat bij het verkopen van koper. Het cashverbod dat in België geldt, kan maar werken als dat in heel Europa of minstens in onze buurlanden van toepassing is en als er voldoende controle gebeurt op illegale schroothandelaars die opereren naast de geregistreerde bonafide schroothandel.

Mijnheer de minister, ik heb de volgende vragen. Ten eerste, zijn er cijfers bekend over de koperdiefstallen in België? Hoeveel? Waar? Welke waarde?

Ten tweede, zijn er onderhandelingen of overeenkomsten met de buurlanden om een gelijkaardig systeem van cashverbod en identificatieplicht in te voeren?

Ten derde, ligt er een ander actieplan klaar om de problematiek van de koperdiefstallen in dit land aan te pakken?

22.02 Minister **Pieter De Crem**: Mevrouw Dewulf, de cijfers die ik u verstrek, hebben enkel betrekking op de koperdiefstallen ten nadele van Infrabel. Evenwel kunnen ook nog andere particulieren en ondernemingen het slachtoffer zijn geworden van koper- en metaaldiefstallen.

Het aantal koperdiefstallen voor 2018 bedroeg 361. In de eerste acht maanden van 2019 waren het er 202. In 2018 vonden de meeste diefstallen plaats in de arrondissementen Luik voor 26 %, Henegouwen, en dan vooral het grondgebied van Charleroi voor 17 % en Brussel voor 13 %. In de eerste acht maanden van 2019 vonden deze voornamelijk plaats in de arrondissementen Henegouwen, opnieuw op het grondgebied van Charleroi voor 33 %, Luik voor 15 % en Namen voor 10 %.

Het veroorzaakte nadeel voor Infrabel bedroeg 4,14 miljoen euro voor 2018, wat enkel de kosten voor de vervanging van de kabels en de herstellingswerken zelf zijn en niet de kostprijs voor de vertragingen. Voor 2019 zijn deze cijfers nog niet bij de politie bekend.

Elke lidstaat heeft het recht om de Europese richtlijnen inzake het witwassen om te zetten in nationale wetgeving op de wijze die hij passend vindt. In België wordt het cashverbod door de preventieve witwaswet van 18 september 2017 opgelegd. Nederland heeft geen soortgelijke regeling en er zijn geen onderhandelingen met onze buurlanden hieromtrent lopende.

Er is volgens mij geen nieuw actieplan nodig. De actoren zijn goed op elkaar ingespeeld en overleggen regelmatig. Infrabel neemt preventieve maatregelen. De veiligheidsdienst Securail voert wekelijks de analyses uit, waarna de bewakingsacties worden gepland.

De federale politie, met name de Directie van de spoorwegpolitie, werkt in nauw overleg met deze twee partners. In samenwerking met de politiekorpsen worden ook, behoudens deze samenwerking, regelmatig acties georganiseerd. De lokale recherchediensten of de federale gerechtelijke politie nemen deze onderzoeken voor hun rekening.

22.03 **Nathalie Dewulf** (VB): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik hoop dat dit goed wordt opgevolgd, ook op Europees vlak.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

23 Questions jointes de

- **Simon Moutquin** à **Pieter De Crem** (Sécurité et Intérieur) sur "Les violences policières lors de retours

forcés" (55001688C)

- Emir Kir à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'attitude de la police lors de l'accompagnement de retours forcés" (55001942C)

23] Samengevoegde vragen van

- Simon Moutquin aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Politiegeweld bij een gedwongen terugkeer" (55001688C)

- Emir Kir aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De houding van de politie bij gedwongen terugkeer" (55001942C)

23.01] Simon Moutquin (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous interroge aujourd'hui sur les violences policières. Ma question a été déposée la semaine passée et je suis fortement inquiet au vu des événements de ces deux derniers jours qui concernent des nouveaux cas présumés de violence policière.

Comme vous le savez, cela fait des mois que ces violences policières font l'objet de rapports de différentes organisations (Médecins du monde, Myria, Comité P) dans lesquels des faits inquiétants sont évoqués.

Depuis quelques mois, je me rends en centre fermé pour migrants afin de récolter des témoignages. Je ne suis ni juge, ni médecin. Mon travail est celui d'un parlementaire qui a le droit d'observer les centres de détention mais je partage cette inquiétude que plusieurs rapports ont relevée. Il est notamment question de coups, de clés de bras, d'obstructions respiratoires qui nous rappellent le passé, d'insultes racistes ou encore d'humiliations.

Monsieur le ministre, je dois évoquer ici les événements d'avant-hier, où on en est même venu à expulser une travailleuse de MSF qui a visiblement également subi des violences de la part de la police chargée des rapatriements.

Avez-vous pris connaissance de ces différentes accusations? Une enquête sera-t-elle menée? Selon un rapport de l'Agence de l'Inspection générale publié en 2018, 102 contrôles ont été effectués en 2017 sur un total de 1 475 tentatives de retours forcés. Quelles sont les modalités de ces contrôles? Les estimez-vous suffisants? Selon un rapport de Myria, il existerait un "guide de bonnes pratiques" qui encadre les techniques policières lors de rapatriements. Ce rapport n'est pas public. Pourquoi ne l'est-il pas? En tant que parlementaire, est-il possible de se le procurer?

23.02] Emir Kir (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, c'est un sujet extrêmement important qui a encore fait couler beaucoup d'encre cette semaine. Nous sommes déjà deux parlementaires à vous interpellé, ce qui n'arrive pas fréquemment.

Depuis quelques semaines, les témoignages et les plaintes affluent à l'encontre de la police fédérale dans la façon dont elle se comporte à l'égard de demandeurs d'asile déboutés et faisant l'objet d'un retour forcé. On ne s'étale pas ici sur des faits qui sont dénoncés par les principaux intéressés ou par les associations, car vous me répondriez qu'il s'agit de dossiers pour lesquels des actions en justice sont en cours. Mais permettez-moi de vous rappeler que les missions d'accompagnement ont fait l'objet de rapports très critiques de l'AIG (Agence de l'Inspection générale de police)! Des documents existent attestant de problèmes considérables.

Il nous revient que ces recommandations n'ont pas encore été suivies d'effets à ce stade, ce que semblent confirmer les plaintes auxquelles je me réfère ici.

Il y a eu des signalements dans le passé. L'inspection générale de police l'a dit et rappelé et les plaintes continuent. Cela ne va pas.

Monsieur le ministre, quelles suites concrètes ont été données à ce rapport? Quelles mesures disciplinaires sont éventuellement prises, à l'égard des auteurs des faits dénoncés? Concrètement, quelles sont les mesures prises pour que cessent les mauvais traitements dénoncés régulièrement lors des retours forcés?

23.03] Pieter De Crem, ministre: Monsieur Kir, je suis évidemment autant en faveur du respect des règles que de celui de la personne humaine. Le rapport critique auquel vous faites allusion date de janvier 2019. Au moment de la parution de ce rapport dans la presse, l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale avait déjà établi un nouveau rapport montrant qu'une nouvelle dynamique avait été trouvée et

que des progrès rapides se faisaient ressentir. Depuis lors, des mesures ont été prises pour accélérer la mise en œuvre des points d'action demandés.

Cher collègue, monsieur le président, à ma connaissance, trois plaintes ont pour le moment été déposées. Les enquêtes sont en cours pour déterminer la véracité des allégations apparues récemment dans les médias. Une plainte a été déposée auprès du parquet de Halle-Vilvoorde. Elle fait l'objet d'une enquête du Comité P. Les deux autres ont été déposées avec, en copie, l'AIG. Elles feront également l'objet d'une enquête interne de la police fédérale.

Pour rappel, l'AIG a été désignée officiellement par le gouvernement pour assurer le contrôle du déroulement correct et humain du retour forcé des étrangers ayant épuisé tous les recours légaux. Dans ce cas, ses agents peuvent faire des contrôles annoncés ou inopinés. Ils peuvent également accompagner le dispositif d'escorte jusqu'à destination. Cet accompagnement a eu lieu d'office dans le cadre d'un vol spécialisé.

Chaque contrôle fait en outre l'objet d'un rapport circonstancié. S'ils constatent des infractions, les agents de l'AIG font d'office cesser la mission et rédigent un procès-verbal.

Chaque année, l'AIG envoie un rapport aux ministères de l'Intérieur et de la Justice ainsi qu'au secrétariat d'État à l'Asile et à la Migration, au Comité P, au Commissaire général de la police fédérale et au Directeur général de la police administrative.

Les membres du personnel doivent passer par une sélection et suivre une formation certifiée. Les escorteurs sont, d'ailleurs, évalués, chaque année, pour vérifier qu'ils satisfont toujours aux critères de départ.

Tout le processus est décrit dans une directive ministérielle. On peut ainsi constater que les contrôles structurels d'inspection générale constituent une mesure complémentaire venant s'ajouter à un encadrement déjà très strict.

Enfin, monsieur Moutquin, le guide des bonnes pratiques auquel vous faites référence est probablement le manuel qui alimente la formation très complète et étendue des fonctionnaires de police chargés des éloignements. Pour des raisons de sécurité, ces directives ne sont pas publiques.

J'en arrive ainsi à l'incident survenu ce lundi 2 décembre lors d'une tentative d'éloignement d'un Somalien sur un vol de la Ethiopian Airlines. En raison de l'opposition de deux passagers et de la personne concernée, la police a décidé de ne pas procéder à l'éloignement ce jour-là. L'officier de l'Office des étrangers présent et l'Inspection générale confirment que les policiers ont agi avec professionnalisme et sans contraintes inutiles. L'Inspection générale parle même d'une résistance organisée et orchestrée par les deux passagers. Ces derniers ont été arrêtés administrativement par la police locale.

23.04 **Simon Moutquin** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, permettez-moi de m'étonner! Vous avez cité un rapport, mais vous avez aussi parlé de nouvelles dynamiques et de progrès rapides, à la suite des événements qui se sont produits, il y a deux jours.

Vous avez également évoqué le professionnalisme de la police. Mais avez-vous les images? Je ne suis pas enquêteur, mais ces dernières sont quand même claires. Vous parlez de professionnalisme, mais il est quand même assez stupéfiant de voir qu'une employée de MSF a été tirée par les cheveux.

Vous parlez de contrôle des rapatriements. Il est question de 15 % de rapatriements contrôlés. En outre, il y a plusieurs formes de contrôles. Il y a le contrôle jusqu'à l'aéroport, le contrôle jusqu'à la destination et le contrôle jusqu'à l'escale. Il n'y a donc pas de contrôle systématique de tous les rapatriements.

Par ailleurs, j'entends mon collègue, M. Kir. Je reste dans mon rôle de parlementaire. Lorsqu'on parle d'action en justice en cours qu'il ne faut pas commenter, permettez-moi de vous dire que je suis assez sceptique quant à la bonne tournure de cette action, sachant que le principal témoin de cette dernière fait l'objet d'une procédure d'expulsion.

Je continuerai à vous interroger sur cette question, notamment sur le manuel que vous évoquez. Il s'agit d'une question de sécurité, mais il en va aussi du contrôle parlementaire d'avoir accès à ce genre de documents.

J'interrogerai également votre collègue Maggie De Block sur d'autres aspects de cette politique de rapatriement.

23.05 Emir Kir (PS): J'abonderai dans le même sens, monsieur le ministre. Il faudrait être un peu plus prudent. Des actions en justice sont en cours. Quand il y a des constats de lésion, des témoins, etc., la justice doit faire son travail.

Concernant le professionnalisme, je dirais qu'il faut garder une certaine distance. J'ai moi-même été victime d'allégations. On avait dit que j'avais commis un acte de rébellion dans un avion au moment d'une tentative de rapatriement. Deux ministres de l'ancien gouvernement ont porté plainte contre moi en justice, en disant que j'avais fait acte de rébellion, sur la base d'un rapport de police. Lors de l'action qui a suivi, les personnes qui se trouvaient dans cet avion ont témoigné que ce n'était pas le cas.

Il faut rester prudent à la lecture des faits qui sont rapportés dans la presse (soit, la presse ne fait pas son travail). Quand il y a des images ou des constats de lésion, il faut prendre les choses très au sérieux. Je me réjouis qu'il y ait des procédures, un rapport intermédiaire de l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG). Cependant il faut être inquiet car, après ce rapport intermédiaire, les problèmes recommencent. Manifestement, il y a un problème structurel au niveau du rapatriement. Je serais plus prudent à votre place. Nous vous interrogerons à nouveau quand il y aura de nouveaux éléments dans le dossier.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

24 Question de Samuel Cogolati à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le test des procédures d'urgence d'ENGIE Electrabel à Tihange" (55001734C)

24 Vraag van Samuel Cogolati aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het testen van de noodprocedures door ENGIE Electrabel in Tihange" (55001734C)

24.01 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le jeudi 21 novembre et le vendredi 22 novembre, un exercice visant à tester les procédures d'urgence de la centrale de Tihange a été effectué par ENGIE Electrabel. L'exercice simulait un problème électrique extérieur à la centrale pouvant mener à des défaillances dans les systèmes de refroidissement.

Les résultats de tels tests sont intéressants, tant pour permettre à ENGIE Electrabel d'améliorer ses procédures d'urgence que pour permettre de mieux identifier les risques réels encourus par la population en cas d'incident majeur. Dès lors, je me permets de vous poser la question des conclusions de ces tests menés voici un peu plus d'une semaine.

Quelles étaient les failles mises en lumière dans les tests précédents?

Comment a été conçue et évaluée la simulation en question? À quelle fréquence ont lieu ce type de tests? ENGIE Electrabel a-t-il tenu compte des bonnes pratiques dans d'autres États? Quel a été le rôle de l'AFCN dans cette simulation? Quelles sont les institutions qui ont pu participer au test?

Un rapport comprenant les résultats de la simulation est-il déjà disponible ou sera-t-il prochainement rendu public ou au moins transmis aux parlementaires?

Quelle a été la capacité d'ENGIE Electrabel à limiter l'importance de l'incident? Comment ont été touchés les membres du personnel de la centrale? Quel est l'impact mesuré sur la population et l'environnement?

Enfin, il a été rapporté que les citoyens n'ont subi aucune nuisance durant ce test. C'est logique. En étant élu local de la ville de Huy, où est situé le site nucléaire de Tihange, je me demande si un test grandeur nature ne pourrait pas être organisé prochainement, impliquant dès lors les riverains de la centrale pour évaluer la capacité réelle de pratiquer à une évacuation d'un périmètre contaminé. Je pense que ce serait intéressant.

Je peux vous assurer qu'à Huy, absolument personne ne connaît les zones d'évacuation qui les concernent. Cette question m'intéresse vivement.

24.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, ni l'AFCN ni Bel V n'étaient impliqués comme acteurs de cet exercice. Néanmoins, dans le cadre du suivi des actions issues des tests de résistance post-Fukushima, des observateurs de l'AFCN et de Bel V se sont rendus sur place pour évaluer le déroulement de l'exercice dans les différents locaux de crise.

Les acteurs de l'exercice étaient uniquement des membres du personnel d'Electrabel et des sous-traitants pour la gestion de crise.

L'exercice prévoyait de jouer des relèves successives entre quatre et cinq équipes de garde de Tihange. Compte tenu de leur complexité, le choix des objectifs lors de l'organisation des exercices est posé par un ensemble de partenaires qui doivent tenir compte de toute une série de contraintes et de capacités disponibles pour tester ces aspects, en ce compris les modalités de participation de la population.

La participation de la population est un point d'attention important depuis plusieurs années dans l'organisation des exercices nucléaires. Ces derniers sont déjà régulièrement impliqués lors de l'alerte fictive par BE-Alert notamment.

Pour un exercice interne, le scénario est normalement principalement développé par l'exploitant lui-même. Dans ce cas particulier, l'Autorité de sûreté avait été avertie et consultée pour définir les nouveaux aspects de la gestion de crise à tester en exercice.

Les bonnes pratiques des autres États ont été prises en compte lors de la définition et de la réalisation des actions une fois définies, suite au test de résistance post-Fukushima. Ce genre d'exercice considère un nombre extrêmement élevé et improbable de défaillances en série d'équipements, afin d'amener très rapidement la situation au bord de la catastrophe. Dans ce cas-ci, on considérerait immédiatement un rejet radioactif vers l'extérieur pour entraîner les équipes à l'utilisation de moyens de protection individuels, à l'habillage et au déshabillage après la traversée de zones contaminées. Un pseudo impact sur l'environnement et la population était donc une donnée d'entrée de l'exercice.

Les équipes de crise ont, lors de cet exercice, pris l'ensemble des décisions adéquates et permis de gérer la situation afin de stopper ce rejet radioactif et surtout d'éviter l'aggravation de l'incident simulé, vers une catastrophe nucléaire.

L'Agence prévoit de synthétiser les leçons de cet exercice, en lien avec les tests de résistance post-Fukushima, dans son rapport annuel sur l'avancement des améliorations post-Fukushima.

24.03 Samuel Cogolati (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci pour cette réponse.

Je me permets de rappeler qu'il serait judicieux d'organiser un test grandeur nature. Je suis vraiment étonné qu'en Belgique, nous n'ayons jamais organisé ce genre de test. J'habite juste en face de la centrale de Tihange. Je pense que recevoir un sms de BE-Alert, de la part du Centre de crise, c'est intéressant pour tester le système, mais on pourrait aller plus loin. On pourrait mettre véritablement les riverains et les citoyens à l'épreuve d'un tel test simulant un rejet radioactif.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

25 Vraag van Jessika Soors aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De problemen met de wettigheid van Infotheek" (55001249C)

25 Question de Jessika Soors à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les problèmes de légalité d'Infotheek" (55001249C)

25.01 Jessika Soors (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, op 21 oktober berichtte *De Standaard* dat er problemen zouden zijn met Infotheek, een platform voor uitwisseling van informatie voor de politie. Volgens het Controleorgaan op de Politie Informatie zou Infotheek niet wettelijk zijn. Tot een recente wetwijziging mocht een politiezone namelijk alleen de eigen gegevens doorzoeken. Hoewel het probleem al sinds 2014 bestond en het COC de regering er herhaaldelijk op wees, bleef het probleem jarenlang bestaan. In april werd een wet goedgekeurd die het probleem moest oplossen. Infotheek mag nu gebruikt worden mits inachtneming van bindende richtlijnen die de ministers van Binnenlandse Zaken en Justitie zouden opstellen. Die richtlijnen zouden vandaag volgens *De Standaard* nog altijd niet bestaan, waardoor het hoogst

onduidelijk is of de problemen van infodeling via Infotheek vandaag zijn opgelost. Ik ga ervan uit dat u het met mij eens bent dat goede informatiehuishouding essentieel is, maar uiteraard volgens de regels moet gebeuren.

Ten eerste, sinds wanneer was de regering op de hoogte van de wettelijke problemen met Infotheek? Welke stappen werden toen gezet? Hoe komt het dat de wet pas in april werd gewijzigd?

Ten tweede, in 2016 zou het COC een eerste keer aan de alarmbel hebben getrokken. Wat was de visie van het COC? Deelde de regering die visie? Waarom trad de regering niet meteen op?

Ten derde, volgens *De Standaard* zouden de bindende richtlijnen die het gebruik van Infotheek mogelijk maken, er nog niet zijn. Klopt dat en zo ja, wat is daarvoor de reden? Tegen wanneer zullen die richtlijnen er zijn? Welke gevolgen heeft de afwezigheid van die richtlijnen?

Ten vierde, het COC uitte ook zijn bezorgdheid over het gebruik van niet-gevalideerde informatie. Daar zouden geen duidelijke regels rond bestaan. Bestaan die regels? Zo ja, waaruit bestaan die regels? Zo nee, tegen wanneer wilt u die ontwikkelen? Hoe wilt u voorkomen dat door het gebruik van niet-gevalideerde informatie vergissingen begaan worden?

Ten slotte, de onderzoekscommissie aanslagen wees op de nood aan een betere informatiehuishouding bij de politie. Welke stappen hebt u daarvoor genomen? Hoe werden die geëvalueerd? Welke stappen wilt u nog nemen?

25.02 Minister **Pieter De Crem**: De contacten tussen de politiediensten en mijn voorganger over Infotheek dateren al van voor de zomerperiode van 2016. In datzelfde jaar heeft de federale politie gelet op de wettelijke beperkingen voorgesteld dat er zou worden voorzien in de noodzakelijke wettelijke basis. Het werd snel duidelijk dat een aanpassing van de wet op het politieambt de meest aangewezen oplossing aanbood. De geïntegreerde politie werkte die oplossing voort uit.

In 2016 werden de Europese teksten gepubliceerd inzake de bescherming van personen in verband met de verwerking van persoonsgegevens. Het werd duidelijk dat als gevolg hiervan de nationale wetgeving, met name de vroegere privacywet, moest worden gewijzigd en dat dat eveneens een invloed zou hebben op de wet op het politieambt.

De impact op Infotheek, maar ook op andere toepassingen, zoals Focus en I+ Belgium werd opgevangen via noodzakelijke wijzigingen aan de wet op het politieambt met het oog op het naleven van de nieuwe normen voor de bescherming van de persoonsgegevens. Daar de werkzaamheden aan Infotheek opeenvolgend moesten worden uitgevoerd, werd eerst de wet inzake de bescherming van personen in verband met de verwerking van persoonsgegevens gewijzigd. Vervolgens werd in 2019 de wet op het politieambt gewijzigd. Die wet werd nu eenmaal niet alleen gewijzigd voor Infotheek. Dat moest ook voor het project Focus, het Justitie I+ Belgium, de nationale ANPR-databank en het toekomstige nationale informaticaprogramma iPolice, u wel bekend.

De bedoeling is dat de politie in de toekomst op een soepele en moderne manier kan werken, wanneer zij gegevens verwerkt in het kader van haar opdrachten. Het controleorgaan op de politionele informatie, het COC, werd begin 2016 door de geïntegreerde politie geraadpleegd en leverde in april zijn verslag af. Het COC wees in de juridische analyse op het te maken onderscheid tussen gevalideerde en niet-gevalideerde informatie en op de bepaling van de profielen voor toegang tot de gegevens, de ventilatie en de bewaring van gegevens, de opleiding en de beveiliging en op de risico's van de contacten die moeten worden gelegd om de wettelijke basis van Infotheek of gelijksoortige toepassingen te wijzigen. Er werd rekening gehouden met de opmerkingen van het COC.

De geïntegreerde politie zette de werkzaamheden in die zin voort om een oplossing te vinden voor Infotheek en om de verdere ontwikkeling van de wet op het politieambt mogelijk te maken, niet enkel voor Infotheek, maar voor alle gegevensverwerkingen die dezelfde modaliteiten gebruiken.

Er bestaat nu dus een wettelijke basis en de ministeriële ontwerprichtlijn wordt binnenkort voltooid.

25.03 **Jessika Soors** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, ik dank u voor de uitgebreide historiek. Het verheugt mij te vernemen dat u zich bewust bent van het werk omtrent de informatiehuishouding. Er is wel al

wat werk verzet, maar ik hoorde u zeggen dat het nog niet voltooid is. U zei dat de richtlijnen momenteel afgewerkt worden. Dat lijkt mij cruciaal, want iedereen is het erover eens dat er absoluut nood aan informatie-uitwisseling is.

Ik vind het alleen problematisch dat de politiediensten nu voor een praktisch dilemma staan door het ontbreken van die richtlijnen. Als er morgen een aanslag wordt gepleegd en er blijkt informatie beschikbaar geweest te zijn bij politiediensten, terwijl de puzzelstukken niet samen werden gelegd, dan zal daar uiteraard zeer sterk op gereageerd worden. Als zij vandaag wel informatie delen in afwezigheid van bindende richtlijnen, dan bevinden zij zich nog steeds in een grijze zone. We moeten de politiediensten dus echt van dat dilemma afhelpen.

Ik kijk uit naar de voltooiing van die richtlijnen en ik blijf dat volgen.

25.04 Minister **Pieter De Crem**: Wij zullen dat zeker samen volgen en ze kunnen het onderwerp vormen van een discussie tijdens een volgende commissievergadering.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

26 **Vraag van Jessika Soors aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Rechts-extremistische organisaties en geweld in België" (55001795C)**

26 **Question de Jessika Soors à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les organisations d'extrême droite et la violence en Belgique" (55001795C)**

26.01 **Jessika Soors** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, in oktober schreef *De Tijd* dat in de politiedatabank 2.848 mensen worden gekoppeld aan rechts-extremistische organisaties. Die mensen zouden op de lijst van de politiediensten beland zijn op voorstel van de federale politie, het OCAD en de overige inlichtingen- en veiligheidsdiensten. Volgens het OCAD is het rechts-extremistische gedachtegoed in ons land bovendien in opmars en wordt het zelfs mainstream.

Dat blijkt jammer genoeg ook uit de gebeurtenissen van de voorbije weken. Er was de brand in een toekomstig opvangcentrum in Bilzen, waarvan gevreesd wordt dat de dader handelde in navolging van de protesten die aangevuurd werden door extreemrechtse organisaties. Er verschenen foto's van neonazi's die de Hitlergroet brachten in Breendonk en ten slotte trokken vorige week ook deradicaliseringsexperts in de media aan de alarmbel over de moeilijkheid om bijvoorbeeld in schoolverband in te praten op jongeren die extreemrechtse uitspraken doen.

Ik heb daarom voor u een aantal vragen, mijnheer de minister, omdat ik vind dat deze problematiek uiterst serieus moet worden genomen.

Hoe is het aantal mensen dat bekend staan als extreemrechts de voorbije jaren geëvolueerd?

Zijn er significante regionale verschillen in het aantal mensen die door de politie worden opgevolgd? Zo ja, kunt u die toelichten?

Is er in het geval van extreemrechts eerder sprake van lone wolves of zijn het aanhangers van organisaties?

Hebt u informatie over de organisaties waaraan die personen gelinkt zijn en is ook in het aantal organisaties een toename te merken? Om welke organisaties gaat het? Zijn zij gelinkt aan internationale netwerken? Zo ja, vanuit welke landen?

De gebeurtenissen van de voorbije weken lijken alvast een zekere escalatie in te houden. Wat is uw visie daarop?

Welke maatregelen wil u nemen om in de toekomst meer geweld door extreemrechts te voorkomen en tegen wanneer?

26.02 Minister **Pieter De Crem**: Mevrouw Soors, naar aanleiding van uw vraag hebben mijn diensten laten weten dat sinds de vluchtelingen crisis in 2015 en 2016 er een stijgende tendens is van wat men extreemrechtse activiteiten zou kunnen noemen, die vooral beperkt zijn tot de virtuele wereld.

Van de 12 rechtsextremistische groeperingen die op de lijst van 2019 staan, kunnen er 10 worden gelinkt aan het Vlaamse landsgedeelte en 2 aan het Franstalig landsgedeelte.

Momenteel worden ongeveer 3.000 personen in de politiedatabank gekoppeld aan een rechtsextremistische organisatie. Het fenomeen van de lone wolves komt voor in het gehele ideologische spectrum, van links tot rechts en van extreemlinks tot extreemrechts.

Niettegenstaande het rechts-extremisme zich voornamelijk in de virtuele wereld afspeelt, valt het niet uit te sluiten dat individuen of kleine cellen acties willen ondernemen. Een actie van een individu valt natuurlijk nooit uit te sluiten.

Zoals ik reeds zei, spelen sociale media een belangrijke rol. Daardoor is het heel eenvoudig om als Belgische groepering aan te sluiten bij gelijkgestemde internationale groepen. Zo zou volgens het *Terrorism Situation and Trend Report* van 2019, uitgegeven door Europol, de Duitse afdeling van Pegida, de "Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes" linken hebben met bepaalde Belgische en Nederlandse partnerafdelingen. De politie- en veiligheidsdiensten volgen die situatie nauwlettend op en werken constant aan een duidelijke beeldvorming in een diffuus spectrum.

26.03 **Jessika Soors** (Ecolo-Groen): Dank u voor uw gedetailleerd antwoord, mijnheer de minister. Dank u ook om te bevestigen dat er bij de veiligheids- en inlichtingendiensten aandacht is voor dat fenomeen.

Mijn ongerustheid daarover heeft gedeeltelijk te maken met een zeker déjà-vugevoel. Ik herinner mij de tijd, omstreeks 2012, toen leden van Sharia4Belgium wat rare uitspraken deden in een video die opgenomen was bij het Atomium. De algemene reactie in België was toen nog dat het om een stelletje idioten ging. De rest, waaronder de aanslagen van 22 maart, is jammer genoeg een pijnlijke geschiedenis. Wij moeten een herhaling te allen tijde voorkomen. Ik hoop dus dat ik op u en op de medewerking van de andere collega's kan rekenen, bijvoorbeeld bij het uitwerken van de volgende kadernota *Integrale Veiligheid*, om nog veel specifieker in te gaan op maatregelen tegen alle vormen van extremistische organisaties. In de huidige kadernota is de aanleiding heel duidelijk de aanslagen van 22 maart.

Ik denk ook aan de mensen die daarmee dagelijks in de praktijk geconfronteerd worden en aan mensen die in de klas bijvoorbeeld moeten ingaan op uitspraken van leerkrachten. Er zijn in de praktijk nog lacunes. Als wij echt ten gronde de wortels van die vorm van extremisme willen aanpakken, moeten wij vermijden dat die verder mainstream wordt en dat er mensen tot actie zouden willen overgaan.

Ik blijf aan de alarmbel trekken, zolang de cijfers niet naar beneden gaan. Ik hoop dat wij het over een paar jaar hierover niet meer moeten hebben.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

27 **Vraag van Yngvild Ingels aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Het koninklijk besluit van 10 november 2012" (55001821C)**

27 **Question de Yngvild Ingels à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'arrêté royal du 10 novembre 2012" (55001821C)**

27.01 **Yngvild Ingels** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, mijn vraag gaat over de snelste adequate hulp. De brandweer werkt tegenwoordig met drie types van incidenten. Prio 1 staat voor levensbedreigende situaties waarbij de factor tijd heel belangrijk is. Prio 2 slaat op niet-levensbedreigende situaties waarbij tijd minder belangrijk is. Prio 3 gaat over niet-dringende interventies, zoals het weghalen van een wespennest. De Werkgroep Snelst Adequate Hulp, die in juni 2018 haar eindrapport bekendmaakte, bevestigt die categorieën en de daaraan vasthangende interventietijden en -middelen.

Vanuit bepaalde hulpverleningszones is mij recent ter ore gekomen dat de administratie eraan denkt om het type prio 2 ook bij de snelst adequate hulp onder te brengen. Dat betekent dat brandweerlieden voor een oproep van prio 2, een niet-levensbedreigende situatie, toch naar een andere zone opgeroepen kunnen worden. Wanneer er zich dan een voorval prio 1 voordoet in hun eigen zone, is de aanrijdtijd veel langer. Er bestaat een zekere ongerustheid over de mogelijkheden tot het dekken van de problematiek in de eigen hulpverleningszone. Operationeel gezien kan een en ander heel moeilijk worden en het lijkt ondenkbaar om

dat goed te kunnen opvolgen.

Ik ben mij ervan bewust dat de oplossing van dit probleem een nieuw koninklijk besluit vergt, maar wij bevinden ons in lopende zaken. Ik heb wel het vermoeden dat de FOD oren heeft naar de verzuchtingen. In Wallonië en Brussel klinkt de ongerustheid wat minder zwaar, denk ik.

Mijnheer de minister, bent u tot oplossingen bereid? Wat wilt en kunt u doen om aan die ongerustheid tegemoet te komen?

27.02 Minister **Pieter De Crem**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Ingels, de nieuwe zogenaamde gebeurtenisstypelijst 112 bevat geen nieuwe interpretatie van de regel, maar is een toepassingskader.

Ik ben ten volle bereid om snel een oplossing te zoeken. Mijn diensten hebben op 20 november reeds het Netwerk Brandweer uitgenodigd om op korte termijn een voorstel, ondersteund door de twee brandweerverenigingen, voor te leggen. Op basis daarvan zal het koninklijk besluit van 10 november 2012 kunnen worden gewijzigd, in die zin dat het principe van de snelste adequate hulp alleen toegepast moet worden op de interventies waarvoor dat noodzakelijk is. Daarmee zal, absoluut praktijkgericht, een gevolg kunnen worden gegeven aan de terechte bekommernis die u hier vandaag uitdrukt. Wij zitten dus operationeel op dat dossier.

27.03 **Yngvild Ingels** (N-VA): Bedankt, mijnheer de minister.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

28 **Vraag van Sophie De Wit aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De inzet van de federale wegpolitie op de kruispunten van de A12 in Aartselaar" (55001825C)**

28 **Question de Sophie De Wit à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le déploiement de la police fédérale de la route aux carrefours de l'A12 à Aartselaar" (55001825C)**

28.01 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik loop hier al een tijdje rond en ik denk dat het de eerste keer is dat ik zo'n lokale vraag heb ingediend. Ik kijk naar u. Dit is een hulplijn die ik probeer uit te gooien omdat wij lokaal stilaan ten einde raad zijn.

Ik heb ook een schriftelijke vraag ingediend. Ik schets even de situatie. Het Agentschap Wegen en Verkeer, dat valt onder het Vlaams niveau, heeft de verkeerslichtenregeling aangepast en men is met rioleringswerken bezig. Men is daarmee begonnen op 18 maart, met geblokkeerde kruispunten en een geblokkeerd dorp. Welke politiedienst is bevoegd? Dat is de federale politie, om het nog wat ingewikkelder te maken.

De burger heeft daaraan geen boodschap. Die komt bij de lokale overheid, bij de burgemeester –bij mij– en zegt dat ik het moet oplossen aangezien ik ook een federaal mandaat heb. Vandaar deze vraag. Als u de Facebookpagina zou bekijken, zou u bijvoorbeeld de melding zien dat de lichten momenteel tegelijk op rood en groen staan.

Op mijn vraag of u de federale politie kunt langs sturen om af en toe te komen controleren, aangezien dit de zwaarste kruispunten van heel Vlaanderen zijn, kreeg ik als antwoord dat ze er sedert 18 maart niet meer is geweest omdat er de Oosterweel, de transmigranten en andere prioriteiten zijn.

Het is alleen maar ingewikkelder geworden. Er worden kruispunten gesloten, men staat dag in dag uit stil. In elk verkeersoverzicht zult u horen dat men in Aartselaar stilstaat. Daar gebeuren ongevallen, vorige week nog met een fietser. Ik heb controle nodig. De lokale politie doet wat ze kan, maar waar ze niet bevoegd is, is ze niet bevoegd.

Mijnheer de minister, ik kom dus bij u met een heel eenvoudige vraag. Is het niet mogelijk dat u dit met uw diensten bekijkt en aanstuurt? Ik vraag geen permanente controle, want dat is onmogelijk. Wij hebben 4 kruispunten, dat gaat niet. Ik vraag u om toch af en toe de opdracht te geven om daaraan prioriteit te geven zodat die blokkeringen en de systematische overtredingen daar kunnen stoppen en er niet nog meer ongevallen gebeuren.

Sinds de aanvang van de werken zijn er immers al enkele dodelijke ongevallen gebeurd. Elk ongeval is er één te veel. Ik weet dat dit een lokaal item is, maar ik heb de bevoegdheid niet. De federale politie behoort tot uw bevoegdheid en ik kom bij u, ten einde raad, en hoop dat u mij een positief antwoord kunt geven.

28.02 Minister **Pieter De Crem**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw De Wit, collega-burgemeester, ik antwoord nu al *ja* op uw vraag en in de conclusie zal het ook *ja* zijn.

Ik wil toch wel even de problematiek schetsen. De federale wegpolitie Antwerpen moet altijd tussenbeide komen wanneer er een incident of overlast is, wanneer er ongevallen zijn, wat ook de natuur ervan moge zijn, en moet permanent toezicht houden op de vijf kruispunten.

U hebt daarover terechte opmerkingen gemaakt. Ik heb uw commentaren en suggesties in de media gelezen. Bovendien vestigde sommige inwoners uit uw gemeente, die ik rechtstreeks of in afgeleide vorm ken, mijn aandacht op de problematiek, die structureel is. Dat wil zeggen dat ook de oplossing structureel moet zijn. Een paraplusysteem is niet mijn ding. De Vlaamse overheid speelt ook deels een rol. De kwestie van een noodbrug moeten wij in een gemeenschappelijk overleg eens kunnen aankaarten.

Er is geen enkele problematiek die de federale politie uit de weg mag gaan en er zijn veel problemen in de provincie Antwerpen, in uw regio, in de Vlaamse Ruit, met de E17 en de A12, die de verkeersveiligheid in uw politiezone onder druk zou kunnen zetten en daarbovenop komt dan nog de druk die steeds gepaard gaat met wegenwerken. Er zal op mijn initiatief nogmaals een overleg plaatsvinden met de politiezone HEKLA. Ik weet niet of u op dit moment voorzitter bent van de politiezone.

28.03 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijn collega Koen Metsu, burgemeester van Edegem, is voorzitter.

28.04 Minister **Pieter De Crem**: Ik weet niet of u met een permanent of een roterend voorzitterschap werkt.

28.05 **Sophie De Wit** (N-VA): Wij wisselen elk jaar. En wij zitten vaak genoeg samen.

28.06 Minister **Pieter De Crem**: Ik had reeds informeel contact en ik zal nu ook formeel contact opnemen met de DirCo, de DirJud en de directie Wegenpolitie van de provincie Antwerpen om in gemeenschappelijk overleg een structurele oplossing te bieden aan het probleem, dat zich operationeel op andere niveaus bevindt. Ik engageer mij daartoe.

Ik kan mij heel goed inbeelden onder welke druk u staat van uw inwoners, van personen die uw gemeente doorkruisen en van bedrijven door de impact van de werken. Controle is één zaak, infrastructurele aanpassingen en goed overleg zijn natuurlijk ook belangrijk.

Ik engageer mij om contact op te nemen met allen en om een voorstel van oplossing uit te werken, samen met uw politiezone, met uw voorzitter en met alle burgemeesters van Hove, Edegem, Kontich, Lint en Aartselaar.

28.07 **Sophie De Wit** (N-VA): Het gaat inderdaad om de politiezone HEKLA, maar geen van mijn collega's heeft last van de A12. Mijn gemeente is de enige die grenst aan de A12. De nabijgelegen politiezone RUPEL omvat ook 4 gemeenten die grenzen aan de A12, maar elk kruispunt ligt op het grondgebied van Aartselaar. Dat is het grote probleem inzake doorstroming en veiligheid. Dat is ook structureel, dat weet ik wel.

28.08 Minister **Pieter De Crem**: Dat weet ik ook. Is er echter buiten de orde van de vraag iets structureels dat we op het federale niveau zouden kunnen doen?

28.09 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de minister, ik zou al heel blij zijn als de federale politie af en toe op spitsmomenten het verkeer op die kruispunten begeleidt en helpt. Het kan al een verschil maken als ze zich alleen laten zien. Nu is het daar het Wilde Westen. Het rode licht wordt genegeerd en we zien spookrijders. Alles kan en alles mag en waarom zou men het niet doen, want de politie komt toch niet. De federale politie heeft dat ook gezegd. U zou mij al heel blij maken, als men daar af en toe eens komt kijken.

Structureel moet de weg aangepakt worden, maar dat is voor een ander niveau, daarvoor moet ik aan de overkant van de straat zijn.

28.10 Minister **Pieter De Crem**: We houden contact.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

29 **Questions jointes de**

- **Cécile Thibaut à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le préavis de grève déposé à la police fédérale" (55001832C)**

- **Nabil Boukili à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le harcèlement sexuel et la discrimination dont sont victimes des policiers" (55001861C)**

29 **Samengevoegde vragen van**

- **Cécile Thibaut aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De stakingsaanzegging bij de federale politie" (55001832C)**

- **Nabil Boukili aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "Seksuele intimidatie en discriminatie ten aanzien van politieagenten" (55001861C)**

29.01 **Cécile Thibaut** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, un syndicat a déposé un préavis de grève à la police fédérale. Des actions pourraient être menées entre le 9 décembre et le 1^{er} janvier.

Il semble que ce soit une étude sur le bien-être au travail au sein de la police fédérale qui ait mis le feu aux poudres. Il y est relevé notamment qu'un agent sur cinq estime avoir déjà été victime de discrimination et qu'une policière sur quatre se dit victime de harcèlement sexuel. Plus de la moitié du personnel aurait déjà pensé à quitter son travail et près de 20 % des sondés ont le sentiment que leurs responsables ne les traitent pas de façon juste et équitable.

La hiérarchie directe n'a pas encore réagi, et cette lenteur de réaction semble avoir déclenché le dépôt du préavis de grève.

Monsieur le ministre, avez-vous pu prendre connaissance de cette étude? Quelles en sont les grandes lignes? Quelles initiatives avez-vous prises pour faciliter le dialogue entre la direction et les syndicats? Quels sont les processus en route pour diminuer la pression générale sur la police fédérale?

29.02 **Pieter De Crem**, ministre: Monsieur le président, madame Thibaut, à la demande de la police fédérale, l'enquête sur le bien-être a été menée en 2017 et 2018 par le Groupe IDEWE, composé de IDEWE ASBL (Service externe pour la prévention et la protection au travail) et IBEVE ASBL (Experts en environnement et sécurité), en collaboration avec les services internes de prévention et de protection de la police fédérale. Le comité de direction de la police fédérale a été informé en décembre 2018 des premiers résultats au niveau macro. Le comité supérieur de concertation l'a également été en janvier 2019.

Sur la base d'une première lecture, un plan d'approche en deux temps a été élaboré. Sa première phase comporte trois thèmes transversaux: le leadership, l'organisation et les comportements indésirables. Elle est suivie d'une contextualisation et de trajets d'amélioration en profondeur pour chaque direction. Cette approche a été présentée et débattue lors d'une concertation informelle avec les syndicats en mai dernier.

Par ailleurs, le plan global de prévention 2019-2023 "Méthodologie et contenu" a également été discuté avec les syndicats en octobre dernier. Les plans d'action annuels sont actuellement présentés et débattus par la direction au sein des comités de concertation de base.

La deuxième phase a débuté. En effet, les premières réunions de concertation et de discussion sont en train de se dérouler. À nouveau, les résultats seront soumis aux partenaires syndicaux dans le cadre de la concertation informelle – déjà programmée – du 19 décembre prochain.

Le commissaire général et moi-même avons considéré tous les deux le bien-être et la sécurité du personnel comme une priorité absolue. Ce message a été réitéré par le commissaire général lors des négociations du 3 décembre dernier.

La police fédérale est un partenaire fiable, loyal et essentiel au sein de la chaîne de sécurité. Elle se doit de disposer d'une infrastructure et d'équipements de travail modernes, spécifiques et adaptés à des missions. En outre, je me fais fort de faire en sorte qu'elle puisse disposer de la capacité nécessaire pour mener à bien

ses missions.

Pour conclure, les initiatives réglementaires récentes visant à professionnaliser davantage et à accélérer la sélection et le recrutement (le profil généraliste et le profil spécialisé, les trajets de formation adaptés, le recrutement un pour un pour le cadre opérationnel en vue de renforcer la police fédérale) vont contribuer incontestablement, en sus de l'implication de tout un chacun au quotidien, à renforcer le bien-être général au sein de cette organisation.

29.03 Cécile Thibaut (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, j'entends et je partage cette option d'une priorité absolue pour le bien-être au travail.

Le recrutement en cours soulagera certainement les équipes. C'est une chose. Mais aujourd'hui, force est de constater que la première partie du plan d'approche ne tient pas compte, n'est pas assez empathique du vécu des policiers sur terrain. Les démarches de harcèlement et de discrimination sont inacceptables. Les policiers attendent des réponses précises à ce sujet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Les questions n^{os} 55001836C, 55001837C, 55001838C et 55001840C de Mme Katrin Jadin sont transformées en questions écrites.

30 Questions jointes de

- **Cécile Thibaut à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'important déploiement des forces de police pour une manifestation à Arlon" (55001878C)**

- **Josy Arens à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'organisation de la manifestation des militants zadistes à Arlon le 29 novembre 2019" (55001937C)**

30 Samengevoegde vragen van

- **Cécile Thibaut aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De indrukwekkende politiemacht die werd ingezet voor een betoging in Aarlen" (55001878C)**

- **Josy Arens aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De organisatie van de betoging van 'zadisten' op 29 november 2019 in Aarlen" (55001937C)**

30.01 Cécile Thibaut (Ecolo-Groen): Depuis le 26 octobre dernier, des zadistes ont planté leurs tentes à Arlon sur le site d'une ancienne sablière. Ils militent contre l'aménagement d'un zoning pour petites et moyennes entreprises (PME) sur une zone répertoriée par la Région wallonne comme de grand intérêt biologique.

Ils occupent un terrain privé de l'intercommunale Idelux. Pour ces activistes, cette zone est devenue une "zone à défendre", autrement dit une ZAD. Le dialogue est difficile entre la ville, l'intercommunale et les zadistes, chacun défendant son modèle de société.

Arlon a connu ce vendredi 29 novembre une mobilisation sans précédent des forces de l'ordre, qualifiée par les Arlonais d'état de siège. On a vu deux hélicoptères, des drones, la police fédérale renforcée par des équipes en provenance du Condroz, de Flémalle, de Gaume, de la Basse-Sambre, une autopompe, un véhicule bélier, et la police montée. Ce sont plus d'une centaine de policiers qui ont pris leurs quartiers dans les rues d'Arlon. Une interdiction de stationnement, voire de circulation parfois, était en vigueur dans pas moins de 35 rues du centre ville.

Le motif? Une manifestation, qui aurait pu déborder selon le bourgmestre. Pourtant, cette mobilisation que les zadistes avaient lancée il y a trois semaines pour mettre en évidence leur mouvement et rendre publiques leurs revendications un mois après leur arrivée sur le site de la sablière avait été annulée plus de dix jours auparavant par communiqué de presse. Comme l'écrivait un quotidien local de qualité: "Jamais de mémoire d'Arlonais, une marche n'aura fait aussi peur à une partie de la population."

Monsieur le ministre, quelles sont les raisons qui ont conduit à une telle mobilisation des forces de l'ordre?

La police a-t-elle agi seule ou en concertation avec la Sûreté de l'État? Quel est l'inventaire exact des forces de l'ordre déployées à Arlon le 29 novembre? Quel a été le coût de l'opération?

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a-t-il procédé à une analyse de la menace de la marche ou de l'occupation elle-même?

Selon vous, ce déploiement policier était-il proportionnel au risque encouru pour une telle manifestation?

30.02 Josy Arens (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, une "marche pour les territoires" devait avoir lieu à Arlon le vendredi 29 novembre dernier. Une vidéo diffusée sur la page Facebook des zadistes (militants pour la zone à défendre) avait décidé le bourgmestre d'Arlon, avec l'accord du collège de police de la zone Arlon-Attert-Martelange, à mobiliser des forces de l'ordre importantes pour sécuriser la manifestation.

La vidéo en question est choquante. C'est une véritable incitation à la violence. On y voit quatre militants cagoulés qui dansent devant un cinquième qui tronçonne un arbre. Ces hommes courent en criant et font un doigt d'honneur à la caméra. Cette vidéo faisait office d'appel à la mobilisation pour la manifestation de vendredi. C'était plutôt un appel à aller en découdre.

La manifestation n'a finalement pas eu lieu mais l'annulation n'a fait l'objet d'aucun communiqué officiel, sinon sur la page Facebook des militants.

Il faut savoir aussi que ceux qu'on appelle des zadistes ne sont pas des Arlonais ni des Attertois. Ce sont des gens qui viennent de l'extérieur. Quand un bourgmestre est informé d'une série d'éléments, il est logique qu'il mette en place la protection totale de la zone dans laquelle se dérouleront les différentes activités ou manifestations.

Monsieur le ministre, un bourgmestre responsable peut-il se permettre de ne rien prévoir quand on connaît les menaces, quand la police lui a fait part des risques encourus si rien n'était mis en place pour assurer la sécurité de la population à l'endroit concerné par la manifestation?

Je voudrais rappeler le rôle d'un bourgmestre et ses responsabilités. Il m'arrive parfois de me dire qu'il faut presque être inconscient pour le rester quand on les connaît. Ceux qui le sont peuvent en témoigner.

Imaginez-vous l'inverse! Si la manifestation avait eu lieu, on aurait eu des dégradations monumentales. Quand des gens marchent et s'expriment, des casseurs arrivent de toutes parts. Le risque est là. Le danger est là.

Quelles sont les sanctions encourues par le bourgmestre s'il ne met rien en place?

En effet, la question que vient de poser ma collègue avant moi porte très clairement sur le fait qu'il fallait probablement ne rien mettre en place. Je souhaiterais savoir jusqu'où va la responsabilité du bourgmestre.

30.03 Pieter De Crem, ministre: Monsieur Arens et madame Thibaut, la matière à laquelle vous faites référence est bien décrite dans la circulaire ministérielle OOP41 concernant la gestion négociée de l'espace public relativement aux événements touchant à l'ordre public. Les réunions en plein air ou les manifestations, comme dans le cas qui nous occupe, restent entièrement soumises aux lois de police et peuvent faire l'objet de mesures préventives, telles qu'une autorisation préalable du bourgmestre, étant donné qu'elles perturbent temporairement la fonction normale des lieux où ils sont organisés.

Madame Thibaut, depuis l'arrivée des zadistes à Arlon, on dénombre une vingtaine de faits judiciaires, tels que dégradation volontaire pour plusieurs milliers d'euros, vol qualifié en bande dans les magasins, infractions contre l'environnement, menaces avec armes, port d'armes prohibées.

Une manifestation a été annoncée par Facebook. À la demande du bourgmestre, une demande écrite a été transmise et a fait l'objet d'une réponse. Malgré plusieurs appels du bourgmestre, aucune annulation officielle ne lui était parvenue.

L'analyse de risques a été faite par la police locale et entérinée par la police fédérale du Luxembourg, puis par la police fédérale nationale. Une analyse a également été faite par l'OCAM le 27 novembre et par la Sûreté de l'État. Ces analyses ont démontré la présence, dans la ZAD, de nombreuses personnes défavorablement connues pour infractions contre l'environnement, dégradation volontaires, incendies criminels, vols qualifiés, outrage, rébellion, coups et blessures et menaces d'attentats.

L'OCAM a également mentionné la présence d'un propagandiste de la haine.

Sur la base de la méthodologie utilisée et des informations en sa possession, un niveau de menace moyen niveau 2 avait été établi par l'OCAM pour l'événement d'Arlon du vendredi 29 novembre 2019. Il n'y a eu le passage que d'un seul hélicoptère pour donner des images de l'intérieur de la ZAD et rechercher des camionnettes et mobile homes dans la région.

La zone de police d'Arlon dispose de drones qui filment ses interventions presque au quotidien. Les renforts ont été accordés par la police fédérale et la présence des autres zones de police est tout simplement inscrite dans le concept de la police intégrée qui prévoit l'appui mutuel.

Des engins pyrotechniques ont été tirés depuis la ZAD vers les policiers de façon tendue et un policier a été victime de coups de la part d'un zadiste et compte une incapacité de travail de cinq jours. Des marteaux, des couteaux, des ciseaux à bois ont été saisis.

La philosophie de la circulaire ministérielle sur le maintien et le rétablissement de l'ordre public prévoit la négociation qui n'a pas eu lieu de la faute des organisateurs mais aussi la désescalade, ce qui a été le cas, des mesures policières. J'apprends que la justice de paix d'Arlon a prononcé, le 28 novembre 2019, un jugement qui permet l'expulsion du site, comme demandé par les propriétaires.

30.04 Cécile Thibaut (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse relativement complète.

Cette question visait à mesurer si les démarches en amont avaient été bien prises pour mettre en œuvre un tel déploiement. Nous étions véritablement dans une ville en état de guerre, avec un déploiement hallucinant à Arlon.

J'entends que c'est une décision collective de la zone de police, c'est-à-dire de tous les bourgmestres cdH de la zone de police du Sud. J'entends aussi que vous avez 20 faits judiciaires, à savoir des vols commis par les zadistes dans les magasins d'Arlon. C'est assez surprenant pour des personnes pacifistes, altermondialistes.

Nous verrons. Des arrestations ont eu lieu, mais la procédure Salduz qui prévoit la présence d'un avocat, n'a pas été appliquée. Vous ne l'avez pas mentionné.

Concernant le port des armes, il me semble qu'il s'agit d'un procès d'intention. Les zadistes détiennent des outils pour travailler dans les bois. Ce ne sont donc pas des armes au sens de la loi. "Un propagandiste de la haine"! Je trouve cela aussi inquiétant.

Enfin, la manifestation avait été annulée. Vous n'avez pas indiqué si cette opération policière visait à encadrer la manifestation ou bien s'intéressait à l'occupation. Je constate que c'était davantage par rapport à l'occupation.

Monsieur le ministre, on a vécu une situation assez absurde, puisque l'événement n'a finalement pas eu lieu. Je trouve ces actions policières et politiques choquantes et indignes d'un État de droit. De plus, elles ont installé un climat de peur. Je déplore une perte de sang-froid des uns et des autres. C'est pourquoi je me réserve le droit de solliciter le Comité P pour qu'il examine ce dossier.

30.05 Josy Arens (cdH): Monsieur le ministre, j'estime qu'aucun bourgmestre – quand il est prévenu, comme l'a été celui d'Arlon – ne peut s'abstenir de réagir aux menaces qui planent sur cette organisation. Il ne faut pas oublier que, depuis un certain temps, chers collègues, ces zadistes occupent une propriété privée. Je fais partie de ceux qui se battent pour l'environnement, mais je considère qu'il existe d'autres méthodes que ce genre de *sit-in*.

Entre hommes et femmes politiques, nous devons trouver d'autres moyens de communication que ceux auxquels recourt la ZAD. Je ne cesse de répéter que ceux qui y sont mobilisés ne sont pas nécessairement des Arlonnais ou des Attertois, bref des citoyens de la zone de police – loin de là!

Ils viennent parfois de très loin, avec probablement de bonnes intentions.

Madame Thibaut, tous les politiques de la région ne sont pas cdH. Nous sommes surpris par l'ampleur que prennent ces événements et par l'escalade de ces dernières semaines. Je lance un appel pour que la politique se mette à négocier car les ouvertures existent. Il y a parfois des projets avec lesquels je suis en désaccord mais je n'ai jamais provoqué des gens de sorte qu'ils se mobilisent et créent un mauvais climat dans une région.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

31 Vraag van Joy Donné aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De antipolitieclausules in de schuldsaldoverzekeringen" (55001817C)

31 Question de Joy Donné à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Les clauses d'exclusion applicables au personnel de police dans les assurances solde restant dû" (55001817C)

31.01 Joy Donné (N-VA): Mijnheer de minister, enkele weken geleden verscheen er een artikel in de krant in verband met bepaalde clausules in verzekeringscontracten, antipolitieclausules zogezegd. Het gaat over bepalingen in contracten, in het bijzonder schuldsaldoverzekeringen, die stellen dat indien een politieagent binnen de twee jaar na het afsluiten van het contract overlijdt tijdens de uitoefening van zijn beroep, de schuldsaldoverzekering niet tussenkomt. Onmiddellijk kwamen er sussende woorden van de verzekeraars dat dit clausules uit het verleden zijn, die niet zullen worden toegepast, maar we kregen toch graag wat meer zekerheid over die clausules wanneer de situatie zich zou voordoen. De verzekeraars mogen dat wel verklaren, maar wettelijk en contractueel bestaan die clausules nog steeds.

Ten eerste, is er een wettelijke basis waarop de verzekeraars zich beroepen om dergelijke clausules in het contract op te nemen?

Ten tweede, is er met de sector gesproken en werden er garanties gevraagd dat die clausules niet zullen worden toegepast?

Ten derde, en misschien het allerbelangrijkste, kunt u zelf op dit moment onze politiemannen en -vrouwen geruststellen en garanderen dat de overheid zich garant stelt voor het geval een verzekeraar toch zou beslissen zulke clausules uit te voeren? Misschien is een oplossing om te voorzien in een wettelijk initiatief waarbij de Staat zich garant stelt, als de verzekeraar het niet zelf doet. Maar daar laat ik u graag op antwoorden.

31.02 Minister Pieter De Crem: Mijnheer Donné, ik ben zoals u in kennis gesteld van het feit dat sommige verzekeringsmaatschappijen in bepaalde uitzonderingsclausules voorzien in hun algemene voorwaarden, die tot gevolg zouden kunnen hebben dat politiemensen die overlijden tijdens en als gevolg van hun beroepswerkzaamheden, niet gedekt zijn of zouden zijn door hun schuldsaldoverzekering of anderssoortige levensverzekering of levensverzekeringen.

Het is voor mij volstrekt onaanvaardbaar dat politiemensen die net garant staan voor de handhaving van de veiligheid in onze rechtsstaat, geen dekking zouden genieten indien dat overlijden het gevolg is van incidenten die hun overkomen tijdens hun dienstactiviteit. Mijn diensten bereiden op dit ogenblik een schrijven aan de verzekeraars voor, met het verzoek aan de leden om zwart op wit in de algemene voorwaarden op te nemen dat voor de bestaande en toekomstige polissen het overlijden van een lid van de politiediensten ingevolge de uitoefening van zijn ambt, onder geen enkele uitsluitingsgrond valt.

In functie van de reactie van de verzekeraars zal ik zo nodig een wettelijk initiatief nemen opdat de overheid als werkgever van de betrokken politiemannen en -vrouwen garant staat voor het gedeerd kapitaal met subrogatie, om zich vervolgens te richten op de verzekeraar in kwestie. Naar analogie heb ik een dergelijk initiatief ook genomen toen ik het departement Defensie beheerde.

31.03 Joy Donné (N-VA): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord.

Wij zullen wachten op de reactie van de verzekeringssector op uw schrijven. Het lijkt mij dat een wettelijk initiatief nog altijd de meest zekere oplossing kan zijn, net zoals u bij Defensie hebt gedaan.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

32 Question de Emir Kir à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "L'aide aux victimes de traite des êtres humains" (55001940C)

32 Vraag van Emir Kir aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De hulp aan slachtoffers van mensenhandel" (55001940C)

32.01 Emir Kir (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 17 octobre dernier, on célébrait les 25 ans de l'ASBL PAG-ASA qui organisait une conférence au Sénat avec des experts et des acteurs de première ligne pour faire le point sur l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains en Belgique.

Dans son allocution, la présidente du Sénat a tenu à rappeler qu'en 2012, le Sénat s'était penché sur ce phénomène et avait mis en place un groupe de travail spécialement dédié à cette problématique.

Après de nombreuses auditions et un examen approfondi de la question, le groupe de travail Traite des êtres humains avait adopté des recommandations générales, entre autres, un renforcement de la collaboration au niveau belge entre tous les intervenants agissant de concert dans les secteurs de la prévention, de la protection et de la répression, et des recommandations plus particulières, notamment une sensibilisation accrue des acteurs de première ligne, la mise sur pied d'un centre d'accueil d'urgence, le renforcement de la capacité des équipes d'enquêtes proactives et plus particulièrement de celles de la police judiciaire fédérale de Bruxelles.

Monsieur le ministre, où en est-on aujourd'hui au niveau de la mise en œuvre de ces recommandations avec les différents partenaires concernés? Quelles structures de collaboration lient-elles les polices locales et fédérale en matière de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains? Comment évaluez-vous cette collaboration? Quel dialogue est-il mis en place entre les différents Services publics fédéraux, les entités fédérées et les pouvoirs locaux afin d'apporter des solutions spécifiques aux victimes?

32.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, monsieur Kir, la lutte contre la traite des êtres humains a été renforcée par l'adoption de la circulaire du Collège des procureurs généraux relative à la traite et au trafic des êtres humains. Depuis, la circulaire 13/2018 relative au seul trafic des êtres humains a été publiée. Ces deux circulaires intègrent les recommandations formulées par le groupe de travail sénatorial de 2012 auquel vous avez fait référence.

Un des objectifs du Plan national de sécurité 2016-2019 est de procéder à une évaluation de la circulaire 01/2015 par plusieurs réseaux d'expertise à qui il a été demandé de formuler, le cas échéant, plusieurs propositions d'amélioration. Une note de synthèse de ces propositions d'amélioration doit être établie par le réseau d'expertise du SPF Justice endéans la fin de cette année.

Au cœur de chacun des arrondissements judiciaires du Royaume, des plates-formes de concertation entre enquêteurs locaux et fédéraux sont organisées sous l'égide des magistrats de référence. Ces plates-formes créent les conditions favorables à une bonne coordination entre les différentes unités d'enquête.

Pour rappel, la note-cadre de sécurité intégrale et le Plan national de sécurité intègrent l'avis des entités fédérées quant à leurs préoccupations en matière de sécurité intégrée. Cela étant dit, des mécanismes sont également prévus afin de transposer le Plan national de sécurité au niveau local dans des plans zonaux de sécurité. Des plates-formes d'arrondissement sont régulièrement organisées afin de favoriser la concertation entre autorités administratives et autorités judiciaires quels que soient les phénomènes criminels. Il va de soi que la traite des êtres humains est un sujet qui est pris en considération dans ce cadre.

Globalement et sous réserve des propositions d'amélioration de la circulaire 01/2015 qui seront mises en lumière lors de la publication du rapport de synthèse évoqué précédemment, la concertation entre les différents partenaires de la chaîne de lutte contre la traite des êtres humains peut être évaluée comme étant satisfaisante.

Les principaux problèmes rencontrés sont, de façon générale, le manque d'effectifs et de moyens au sein des différentes unités de la police intégrée.

Enfin, face au constat d'une certaine disparité à cet égard, un projet d'uniformisation de la formation de base

des fonctionnaires de police à la problématique de la traite des êtres humains est actuellement piloté par le service central Traite des être humaines de la DGJ. D'autres initiatives sont également en cours auprès d'acteurs du secteur privé afin de les sensibiliser aux indicateurs de traite des êtres humains.

32.03 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse complète.

Vous avez vous-même souligné le manque d'effectifs. Je voudrais ajouter que dans ma commune, par rapport au fléau de la traite des êtres humains, en lien avec la prostitution, un travail remarquable a été réalisé par tous les opérateurs (le parquet, la police fédérale, la police zonale). Je remercie encore une fois tous les intervenants. On voit que les recommandations ont été suivies. Mais il est vrai que le manque de moyens est à souligner. Je reviendrai sur une question plus précise sur la traite des êtres humains en lien avec la prostitution.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

33 Question de Emir Kir à Pieter De Crem (Sécurité et Intérieur) sur "Le suivi de la recommandation du Médiateur fédéral concernant l'adaptation du Registre national" (55001941C)

33 Vraag van Emir Kir aan Pieter De Crem (Veiligheid en Binnenlandse Zaken) over "De reactie op de aanbeveling van de federale Ombudsman inzake de aanpassing van het Rijksregister" (55001941C)

33.01 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, ma question porte sur le suivi des recommandations du Médiateur fédéral. Le Médiateur fédéral reçoit depuis plusieurs années des plaintes de personnes qui ne reçoivent pas les courriers envoyés par certaines autorités ou qui reçoivent des courriers qui ne leur sont pas destinés. Il a déjà signalé à plusieurs reprises au SPF Intérieur, DG Institutions et Population (DGIP), que certains envois postaux importants se perdaient. Les personnes concernées ont essayé en vain de solutionner leur problème avec La Poste, devenue bpost. Le problème n'a toutefois pas trait à la perte de certains envois postaux par bpost, mais bien à l'indication de l'adresse du destinataire, et plus précisément de son numéro de maison.

En 2013, le Médiateur avait formulé cette recommandation: "Adapter le Registre national de telle sorte que tous les numéros de maison, en ce compris ceux pourvus d'une lettre, puissent être enregistrés dans le champ adéquat, afin que les courriers adressés sur la base des données du Registre national soient envoyés à la bonne adresse."

Quelle est votre position par rapport à cette recommandation du Médiateur fédéral, telle que formulée dans le rapport annuel? Quelle suite a-t-elle été réservée en faveur d'une adaptation du Registre national?

33.02 Pieter De Crem, ministre: Monsieur le président, cher collègue, la nouvelle structure adresse du Registre national dans le sens recommandé par le Médiateur fédéral doit tenir compte de l'évolution du modèle de données qui a été défini par les différents partenaires dans le cadre de l'accord de coopération BeSt Address Scope auquel ont collaboré les autorités fédérales, les Régions, les Communautés, les communes et bpost

En 2019, un certain nombre de projets prioritaires sont entrés en vigueur, notamment la fusion des communes en Flandre, le lancement de la banque de données des actes de l'État civil, les préparatifs et le déroulement des élections en octobre 2018 et en mai 2019.

Les adaptations prévues sont également tributaires de l'avancée des registres d'adresses régionaux et de l'impact fondamental sur nombre d'applications tant au Registre national qu'à tous ses utilisateurs, ce qui nécessite également certains développements techniques dans d'autres administrations.

Pour toutes ces raisons, l'introduction d'une nouvelle structure pour l'enregistrement de l'adresse au Registre national planifiée pour fin septembre 2019 a été revue. Cependant, et pour conclure, je peux vous informer que les tests techniques sont actuellement en cours au Registre national pour rendre opérationnelle en 2020 la nouvelle structure adresse du Registre national. Une circulaire avec la structure définitive et un calendrier de mise en service seront bientôt envoyés aux utilisateurs du Registre national.

33.03 Emir Kir (PS): Merci infiniment, monsieur le ministre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 17 h 46 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.46 uur.*